



Aménagement durable



Mobilité

25 idées d'actions pour ma commune



Gestion des espaces verts et de la biodiversité

Edition 2023

Le mot d'introduction du Président



Chers collègues,

L'année 2022 nous a donné un avant-goût des conséquences du réchauffement climatique avec des **températures record** et le **manque d'eau** qui s'est traduit par des restrictions d'usage pour notre territoire.

Avec la guerre en Ukraine et la flambée des prix de l'énergie, nous avons également pris conscience de notre **trop grande dépendance aux énergies fossiles** sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise.

Nous avons dû restreindre nos usages de l'eau, réduire nos consommations de chauffage et d'électricité, limiter nos déplacements,...

Pour éviter que cette année 2022 ne devienne la norme et que la situation s'aggrave, il nous faut agir, que l'on soit élu, chef d'entreprise, citoyen,... on a TOUS un rôle à jouer pour mettre en œuvre la transition écologique et énergétique.

Nous, élus, avons un **rôle d'exemplarité** mais aussi de responsabilité car les collectivités contribuent à émettre plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre et leurs consommations énergétiques n'ont cessé de croître ces dernières années (Source : ADEME).

Nous avons vécu la sobriété comme une contrainte : il nous faut à présent la transformer en une opportunité pour **réinventer notre territoire et préparer l'avenir**.

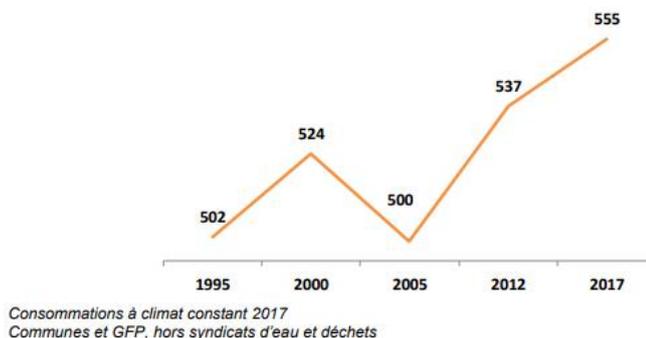
Il nous faut aménager nos communes de manière plus durable, isoler nos bâtiments énergivores, produire notre propre énergie, récupérer l'eau de pluie, reboiser nos espaces publics,...

Ce guide présente des **initiatives que nous pouvons mener à l'échelle de nos communes pour amorcer leur transition écologique et énergétique**.

Il valorise des **bonnes pratiques déjà à l'œuvre sur notre territoire** qui peuvent être source d'inspiration...

Enfin, pour vous aider à concrétiser vos projets, il recense **les aides financières 2023 et les structures de proximité qui peuvent vous apporter un conseil technique** et vous aider dans l'élaboration de votre projet. Le Pays de Sources et Vallées a choisi d'axer le programme européen LEADER 2023-2027 sur les économies d'eau et d'énergie pour soutenir vos projets alors n'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe pour bénéficier des subventions.

Figure 1. Évolution de la consommation par habitant des collectivités (kWh/habitant)



Sébastien NANCEL

Président du Pays de Sources et Vallées

Plan Climat : 25 idées d'actions pour ma commune

SOMMAIRE

CARTE DES 25 INITIATIVES COMMUNALES PRESENTEES DANS CE GUIDE.....	5
ENJEUX ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU PLAN CLIMAT	6
Notre territoire face aux effets du changement climatique	6
Contexte règlementaire des politiques publiques	7
AMENAGEMENT DURABLE DE LA COMMUNE	11
1. Enjeux et objectifs du territoire.....	11
2. Limiter l'artificialisation des sols, désimperméabiliser et renaturer	11
2.1 Contexte règlementaire	11
2.2 Limiter l'artificialisation des sols.....	11
2.3 Accompagnement technique et financier des projets de réhabilitation de friche	13
2.4 Désimperméabiliser les sols artificialisés et gérer le pluvial	14
2.5 Renaturer les espaces urbains	16
3. Economies d'eau	16
Accompagnement financier de votre projet d'économie d'eau	17
4. Economies d'énergie.....	19
4.1 Enjeux et objectifs du territoire	19
4.2 Identifier les actions les plus efficaces pour réduire sa consommation.....	20
4.2 Mettre en place des éco-gestes.....	20
4.3 Rénovation thermique des bâtiments communaux	22
4.4 Accompagnement technique et financier des projets d'économie d'énergie	22
5. Production d'énergie renouvelable pour l'auto-consommation.....	25
5.1 Enjeux et objectifs du territoire	25
Produire du gaz vert.....	26
Produire de la chaleur à partir de la biomasse-énergie	27
Produire de la chaleur à partir de la géothermie	28
Récupérer et valoriser la chaleur fatale.....	28
Produire de l'électricité avec l'éolien	29
Produire de l'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques.....	30
5.2 Accompagnement technique et financier de votre projet d'énergie renouvelable	31



MOBILITE ALTERNATIVE A LA VOITURE INDIVIDUELLE	36
1. Les enjeux et les objectifs du territoire	36
1.1 Les enjeux de mobilité pour notre territoire	36
1.2 Les objectifs et la stratégie mobilité du territoire	38
2. Promouvoir le bus	40
3. Développer le covoiturage	41
4. Développer le covoiturage solidaire entre les habitants de la commune	43
5. Développer l'autopartage entre les habitants de la commune	44
5. Encourager la mobilité douce au sein de la commune	45
6. Organiser des actions de sensibilisation	47
7. Accompagner ou élaborer un Plan de mobilité	48
8. Accompagnement technique et financier de vos projets de mobilité	49
GESTION DES ESPACES VERTS ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE	54
1. Enjeux et objectifs du territoire	54
2. Gestion durable des espaces verts	54
3. Préserver et valoriser la biodiversité de sa commune	56
4. Le foncier communal au service de la biodiversité et l'alimentation locale	59
5. Aménager les espaces naturels pour diminuer l'exposition de la commune aux risques des aléas climatiques	61
5.1 Préserver les zones humides	61
5.2 Mettre en place des solutions d'hydraulique douce	62
6. Accompagnement technique et financier de vos projets	63
METTRE EN PLACE UN BUDGET VERT ET UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE	68
I – Sensibiliser le Conseil municipal et les agents de la collectivité	68
II – Mettre en place un « budget vert »	68
III – Mettre en place un budget participatif avec les habitants	69
VOS INTERLOCUTEURS SUR LE TERRITOIRE	71

NB : Sur la version numérique de ce guide, en cliquant sur les titres du sommaire et sur tous les **liens en bleu** du type *Plus d'infos* que contient ce document, vous accéderez directement à la source d'information ou au dispositif de financement (qui sera remis à jour chaque année). Contactez le *Pays de Sources et Vallées* ou allez sur le site www.sourcesetvallees.fr pour vous la procurer.

CARTE DES 25 INITIATIVES COMMUNALES PRESENTEES DANS CE GUIDE

Légende : thème des projets communaux

AMENAGEMENT DURABLE DE LA COMMUNE :

- Lutte contre l'artificialisation des sols et réhabilitation de friche
- Désimperméabilisation des sols et gestion du pluvial
- Projet de renaturation
- Economie d'eau
- Economie d'énergie
- Production d'énergie renouvelable

MOBILITE :

- Aire de covoiturage
- Mobilité douce

GESTION DES ESPACES VERTS ET BIODIVERSITE :

- Gestion des espaces verts
- Préservation de la biodiversité
- Mobilisation du foncier
- Préservation de zone humide
- Projets d'hydraulique douce



NB : Ces exemples d'actions ne sont pas une liste exhaustive et correspondent aux projets dont nous avons connaissance grâce notamment aux communes qui nous ont fait part de leurs initiatives lors des bilans annuels du Plan Climat (PCAET).

Si vous avez un projet que vous aimeriez partager, n'hésitez pas à nous contacter !

Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Sources et Vallées ENJEUX ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU PLAN CLIMAT

Notre territoire face aux effets du changement climatique

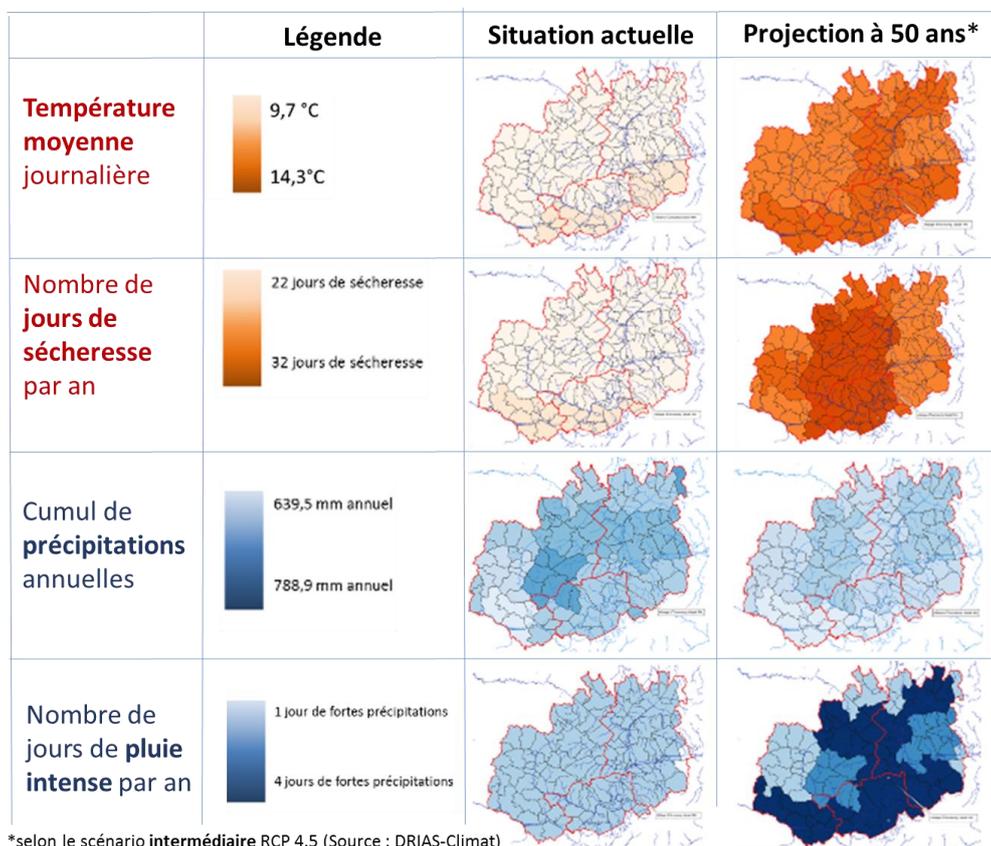
Dans ses derniers rapports, le GIEC insiste sur l'urgence de la situation car le changement climatique est plus rapide que prévu. Il alerte sur le fait que les politiques climatiques en place sont insuffisantes et que le réchauffement planétaire atteindra les 1,5 °C d'ici 2035. Si nous ne parvenons pas à réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre avant 2030, le réchauffement climatique entraînera avec lui son lot de conséquences sur les éco-systèmes et l'emballement de certains phénomènes parfois irréversibles.

[Résumé vulgarisé du rapport du GIEC](#) ; [Résumé du rapport du GIEC pour les décideurs](#)

Les projections climatiques pour notre territoire ci-contre sont issues du projet DRIAS mené avec la Direction de la Climatologie de Météo-France et les laboratoires de recherche sur le climat (CERFACS, CNRM, IPSL) et elles s'appuient sur les scénarios RCP (trajectoire du forçage radiatif) utilisés par le GIEC.

	Référence	Scénarios de trajectoire pour 2070-2100		
		RCP 2.6 (optimiste)	RCP 4.5 (intermédiaire)	RCP 8.5 (pessimiste)
Température moyenne	10°C	+1,2°C	+2,4°C	+4,1°C

D'après le scénario intermédiaire RCP 4.5 (qui prévoit +2,4°C d'augmentation de la température moyenne d'ici 2100, sachant qu'il est déjà de +1,7°C et la France prévoit un réchauffement de +4°C d'ici 2100), les projections climatiques d'ici 50 ans sont les suivantes pour notre territoire :



*selon le scénario intermédiaire RCP 4.5 (Source : DRIAS-Climat)

- 100 jours chauds (qui dépassent d'au moins 5°C la normale de saison) au lieu des 70 jours actuels et presque 50 jours de vague de chaleur contre 10 jours actuellement
- 6 jours de sécheresse supplémentaires
- seulement 25 jours de gel par an au lieu des 59 jours actuels
- diminution de la pluviométrie de -20 mm annuels en moyenne
- 4 jours de pluies intenses (contre 1 jour actuellement).

De manière générale, notre territoire doit s'attendre à une augmentation probable d'événements très localisés **d'inondations rapides, coulées de boues**, ou encore de **périodes de sécheresse**.

L'agriculture sera particulièrement impactée sachant qu'une grande partie de l'activité agricole du territoire est tournée vers la grande culture, avec des cultures pouvant exiger beaucoup d'eau et dont la résilience est aujourd'hui éprouvée (sélection des espèces cultivées pour leur rendement, monoculture, etc.)

L'aléa « inondation » est le risque naturel qui est déjà le plus présent sur le territoire avec déjà 338 arrêtés de catastrophe naturelle depuis les années 1980. La dynamique d'urbanisation et d'artificialisation des sols rend le territoire sensible à ce phénomène. Les inondations se caractérisent par des remontées de nappes, de débordements de rivière, de ruissellement des eaux pluviales, de coulées de boue, etc.

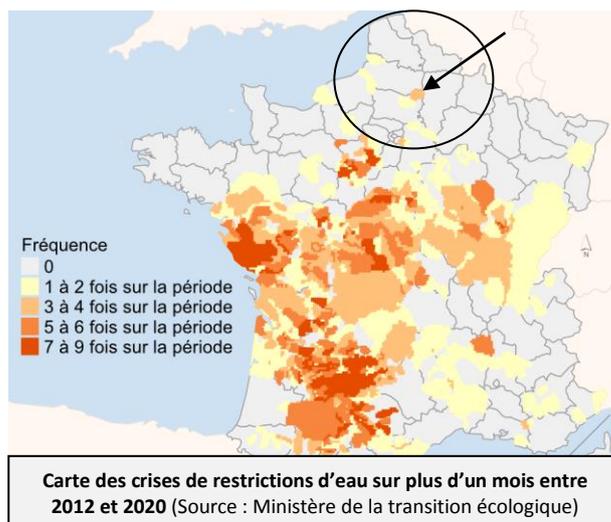
Le territoire subit déjà une dégradation de la qualité de ses eaux superficielles sur le nord du Pays des Sources, une qualité médiocre des cours d'eau de la Mève, la Divette et la Verse et un état chimique médiocre sur l'ensemble des cours d'eau principaux dû à une présence forte de nitrate et pesticides, à l'exception de la Verse, la Dordonne et le Ru Camelin.

Les nappes du territoire sont affectées par des pollutions d'origine agricole et non agricole (nitrates et produits phytosanitaires : atrazine et déséthyl-atrazine).

L'artificialisation des sols favorise le ruissellement et le transport des produits polluants de surface vers les cours d'eau et la dégradation de la qualité de l'eau entraîne une hausse du coût de traitement afin d'assurer sa potabilité. La qualité des eaux peut être aggravée par les effets du changement climatique.

Enfin **la disponibilité de l'eau potable est de plus en plus incertaine** du fait de l'augmentation des besoins, la hausse des épisodes de sécheresse et la réduction de la ressource. Plusieurs bassins versants du territoire (la Divette, la Verse, le Matz) font déjà l'objet d'arrêtés sécheresse. Par ailleurs, certains captages sont déjà en limite (ou proches) des capacités de production sur la Communauté de communes (CC) des Deux Vallées et la CC du Pays des Sources, et l'organisation de l'alimentation en eau se caractérise par une faible interconnexion, notamment sur la CC Pays Noyonnais.

Sur les 28 captages d'eau potable du territoire, **6 sont classés « sensibles aux pollutions nitrates et/ou pesticides »**. On y observe régulièrement des concentrations proches des seuils de potabilité (50 mg/l pour les nitrates et 0,1µg/l pour les pesticides).



Contexte règlementaire des politiques publiques

En 2015, **la COP21** s'était fixée comme objectif de limiter l'augmentation de la température à 2°C, voire d'aller vers **l'objectif de 1,5° par rapport à l'ère pré-industrielle**.

Si l'on veut pouvoir limiter le réchauffement à 1,5°C, les émissions doivent **atteindre leur pic entre 2020 et 2025 au plus tard, et décroître jusqu'à atteindre la neutralité carbone en 2050. Les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de près de 50% d'ici 2030 et de 80% d'ici 2040 par rapport à 2019.**

Pour cela, les principaux leviers d'actions sont les suivants :

- Remplacement des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) par des sources d'énergie bas-carbone ou neutres (hydro-électricité, photovoltaïque, éolien...).

- Réduction de la demande énergétique dans tous les domaines : l'alimentation (exemple : régime alimentaire moins carné), le logement (isolation des bâtiments), le travail (télétravail), les transports (véhicules électriques, mobilités douces),...

En 2019, l'Union européenne présentait le **Pacte vert pour l'Europe (Green Deal)**, une feuille de route pour rendre l'Europe neutre sur le plan climatique d'ici 2050. En 2021, la Commission a dévoilé un *paquet climat* avec l'objectif de transformer l'ambition de neutralité climatique en action politique concrète pour réduire nos émissions carbone de 55% d'ici 2030.

Plus d'infos : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_3541

Au niveau national, la France a adopté en novembre 2019 la loi énergie-climat qui reprend l'objectif de neutralité carbone en 2050 avec notamment :

- Energie : la *Programmation pluriannuelle de l'énergie* (PPE) vise à horizon 2030 une réduction de 40 % de la consommation d'énergies fossiles (par rapport à 2012) et atteindre 33% de couverture de notre consommation énergétique par les énergies renouvelables. La *loi relative à l'accélération des énergies renouvelables* a pour objectifs de multiplier par 10 la production d'énergie solaire pour atteindre 100 GWh et de produire 80 GWh à partir de l'éolien en simplifiant notamment les démarches.

- Economies d'énergie : rénovation thermique obligatoire des bâtiments publics/tertiaires d'une superficie supérieure à 1500 m², suppression des passoires thermiques d'ici 2030 (logements dont la consommation énergétique relève des classes F et G), etc.

- Création d'outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climat avec la *Stratégie nationale bas-carbone* (SNBC) révisée tous les 5 ans.

Plus d'infos : <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-energie-climat>

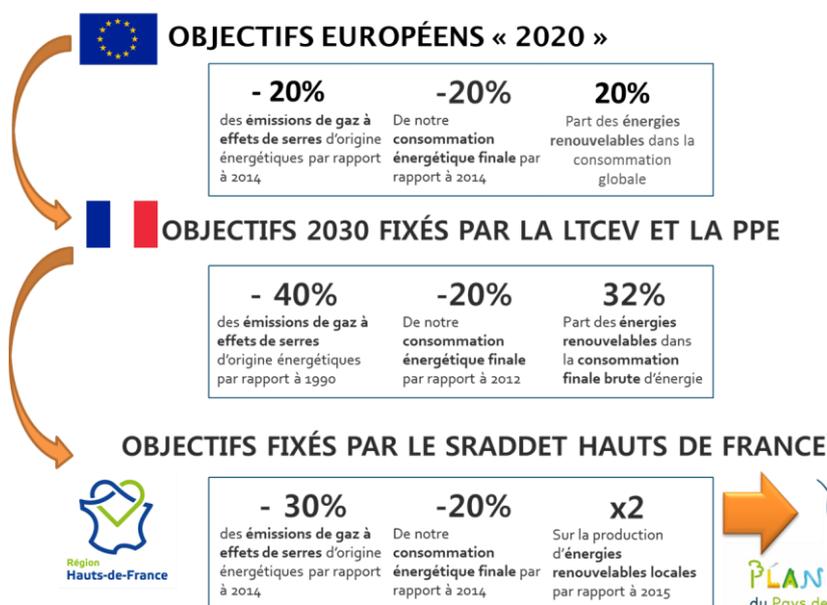
Plus d'infos : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/07.02.2023_DP-ENR_vf.pdf

A l'échelon régional, le **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** fixe les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

Plus d'infos : <https://www.hautsdefrance.fr/la-region-adopte-son-sraddet/>

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), c'est une déclinaison locale des objectifs régionaux (dans le cadre du SRADDET des Hauts-de-France) eux-mêmes issus des objectifs nationaux et européens pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et adapter le territoire aux effets du changement climatique.

Les Communautés de communes de plus de 20 000



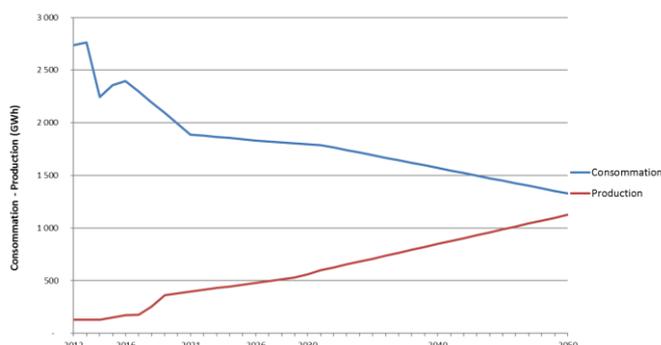
habitants doivent mettre en place un PCAET avec des **objectifs chiffrés à atteindre en 2030 et en 2050** visant à se rapprocher de l'autonomie énergétique. Etant sur un même bassin de vie, **les 3 Communautés de communes qui composent le Pays de Sources et Vallées ont choisi d'élaborer un PCAET commun**, avec des objectifs communs, des actions communes et des actions individuelles selon leurs besoins spécifiques.



LES OBJECTIFS DU TERRITOIRE POUR 2030

- Réduire de 20% nos consommations énergétiques
- Produire 3 fois plus d'énergies renouvelables
- Réduire de 30% nos émissions carbone
- Préparer le territoire aux effets du changement climatique

¹ par rapport à 2014
² par rapport à 2015
³ par rapport à 2014



LA STRATEGIE DU TERRITOIRE 2020-2025

Objectif
Stratégique
transversal :
**SENSIBILISER
POUR AMENER
UN CHANGEMENT
DES
COMPORTEMENTS**

OS 1 : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT

- Résidentiel : 10 000 logements (29% des logements) rénovés
- Tertiaire : 350 000 m² (39% de la surface chauffée) de locaux rénovés

OS 2 : ANIMER UN RESEAU D'ENTREPRISES POUR PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

- Industrie: Réduire de 18% la consommation d'ici 2030

OS 3 : PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES

- Transports : Réduire de 30% la consommation d'ici 2030

OS 4 : PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE PLUS DURABLE ET PRESERVER LES ECO-SYSTEMES

OS 5 : DEVELOPPER LES ENERGIES ELECTRIQUES AVEC LES CAPACITES DES RESEAUX ET LES SOLUTIONS DE STOCKAGE

OS6 : DEVELOPPER FORTEMENT LA PRODUCTION DE CHALEUR VERTE

TOUS concernés !



Le Plan Climat concerne l'ensemble des acteurs du territoire : les 3 Communautés de communes, les 106 communes, les 3 500 entreprises, les 400 agriculteurs, et les 77 200 habitants. Nous devons modifier nos comportements individuels et collectifs, nos modes de vie, de travail, de production,... et nos projets pour réduire nos consommations énergétiques et nos émissions carbone et augmenter notre autonomie énergétique. Pour être efficace face à un tel défi, l'effort doit être collectif.

Au-delà du défi, la transition est aussi une belle opportunité pour le territoire et ses acteurs de **repenser ensemble notre modèle de développement, se réinventer et préparer l'avenir.**

Plan Climat : 25 idées d'actions pour ma commune



Aménagement durable

Plan Climat : 25 idées d'actions pour ma commune

AMENAGEMENT DURABLE DE LA COMMUNE

1. Enjeux et objectifs du territoire

Les dépenses énergétiques des collectivités ont bondi de 30% à 300% depuis 2021 (source : AMF et FNCCR), impactant lourdement le budget de fonctionnement des collectivités et, par conséquent, leur capacité d'investissement. Les économies d'énergie sont devenues une priorité.

Le réchauffement climatique va augmenter la **vulnérabilité de notre territoire face aux risques d'inondation, de ruissellement, d'érosion et de coulées de boue** pour un certain nombre de nos communes.

Avec l'augmentation des températures et des événements climatiques, il nous faut repenser l'aménagement urbain en prenant en compte ces nouveaux paramètres. Les espaces publics intérieurs et extérieurs doivent être conçus de manière à limiter les dégâts en cas d'aléas climatiques et rester agréables en période de grosses chaleurs.



Guiscard en 2007

2. Limiter l'artificialisation des sols, désimperméabiliser et renaturer

2.1 Contexte réglementaire

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année, une artificialisation qui augmente presque 4 fois plus vite que la population.

L'artificialisation contribue à augmenter l'exposition du territoire aux risques d'inondation et de ruissellement dans la mesure où l'eau n'est pas retenue et infiltrée dans le sol. En cas de forte chaleur, le bitume crée des **îlots de chaleur et les cours d'école et parkings deviennent difficilement supportables**.

Notre territoire présente la particularité de compter de **nombreux espaces vacants**, qu'il s'agisse de logements, de locaux commerciaux, de friches, ou même de bâtiments publics. La réhabilitation de ces espaces (quand elle est possible) offre la possibilité, soit de mener des projets urbains ou économiques sans consommer de nouveaux espaces naturels ou agricoles, soit de renaturer certains espaces, notamment les terrains et bâtiments pollués trop coûteux à réhabiliter.

L'objectif "zéro artificialisation nette" prévu par le Plan Biodiversité consiste à limiter autant que possible la consommation de terres naturelles, agricoles et forestières en privilégiant la réutilisation de secteurs déjà urbanisés et, lorsque c'est impossible, de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées.

La loi ELAN encourage les collectivités à développer des projets locaux d'intensification urbaine, afin de diminuer l'étalement urbain.

2.2 Limiter l'artificialisation des sols

Les collectivités ont un rôle crucial à jouer car le PLU(i) est l'outil le plus efficace pour :

- encadrer et **préserv**er les terres agricoles, les espaces forestiers et les espaces naturels ;

- **limiter l'artificialisation des sols** en réduisant la taille des parcelles, en exploitant des espaces vacants (bâtiments à réhabiliter, friches,...), en mixant les fonctions au sein d'un même espace (par exemple en utilisant un même espace pour plusieurs services publics, plusieurs activités associatives, création de tiers-lieux, d'espaces de travail partagés,...), en luttant contre la vacance des logements et locaux commerciaux au lieu d'en créer de nouveaux, ou encore en favorisant la densification douce ;

- **limiter l'imperméabilisation des sols** lors de la création ou le réaménagement de parkings, de trottoirs, de la cour d'école, d'une place...

Plus d'information : [Guide pratique pour limiter l'artificialisation des sols](#)

EXEMPLE D'ACTION

RESSONS-SUR-MATZ réhabilite une friche en parc et résidence intergénérationnelle

Sur les 9 ha de friche industrielle de l'ancienne usine *Yoplait*, (dont 55 000m² de bâtiments industriels désaffectés), la commune de Ressons-sur-Matz (1 700 habitants) est en train de créer une résidence intergénérationnelle de 51 logements et une micro-crèche sur l'ancien parking de l'usine, un parc de 5 ha avec un plan d'eau, le reboisement et la renaturation des berges du Matz pour favoriser la biodiversité. L'écoulement du Matz sera fluide et les risques d'inondation ainsi diminués.

Un cheminement doux permettra aux habitants d'aller à pied ou à vélo jusqu'à la Neuville-sur-Ressons.

Coût de création du parc et du cheminement : 330 000€ (dont 70 000€ pour une passerelle piétonne en bois) subventionnés à hauteur de 80 %.



EXEMPLE D'ACTION

CLAIROIX a transformé un ancien corps de ferme en logements

Pour accroître l'offre de logements tout en limitant l'étalement urbain, l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne a recensé avec l'EPFLO les « dents creuses » de son territoire. Dans ce contexte, l'EPFLO a fait l'acquisition d'un terrain de 5 455 m² à Clairoux sur lequel est bâti un ancien corps de ferme afin d'y réaliser 5 logements sociaux en partenariat avec *Clésence* dans la longère et la maison réhabilitées. Ce projet trop lourd pour la commune lui permet de valoriser ainsi ce vieux corps de ferme et d'attirer de nouveaux habitants.



2.3 Accompagnement technique et financier des projets de réhabilitation de friche

Les structures qui peuvent vous accompagner pour vos projets

Le service urbanisme de votre COMMUNAUTE DE COMMUNES



Pour gérer et mobiliser le foncier, réhabiliter les friches : l'EPFLO - Établissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne

L'EPFLO réalise des acquisitions foncières qui facilitent les projets d'aménagement et de développement portant sur l'habitat, le développement économique, les commerces et services (maisons de santé et d'assistantes maternelles), ainsi que les projets d'opérations d'ensemble, de résorption des friches, de revitalisation des centres bourgs, de valorisation des dents creuses et du bâti patrimonial.



EPFLO

PAE du Haut Villé - 17 avenue du Beauvaisis - 60 000 Beauvais

Tél : 03 44 10 20 10 ; E-mail : contact@epflo.fr

www.epflo.fr

Pour l'aménagement urbain : le CEREMA

Etablissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le CEREMA accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.



CEREMA Hauts-de-France - Agence de St-Quentin

151 rue de Paris - 02 100 Saint-Quentin

Tél : 03 23 06 18 00 ; E-mail : collectivites@cerema.fr

www.cerema.fr

Pour l'aménagement urbain: le CAUE (Conseil architecture urbanisme environnement de l'Oise)

Créé par le Département, le CAUE est un organisme d'information, de sensibilisation et de formation dont l'objectif est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.



CAUE de l'Oise

4 rue de l'Abbé du Bos - 60 000 Beauvais

Tél. : 03 44 82 14 14 ; E-mail : contact@caue60.com

www.caue60.com

Pour l'aménagement urbain : Oise les Vallées

Oise les Vallées réalise des études d'urbanisme ou à caractère économique, social ou environnemental nécessaires à la mise en œuvre d'un aménagement équilibré du territoire de la vallée de l'Oise, comprenant la planification stratégique, la politique de l'habitat, la mobilité durable, la nature en ville.



Oise les Vallées

1 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 60 100 CREIL

Tél. : 03 44 28 58 58 ; E-mail : information@oiselavallees.org

www.oiselavallee.eu

FINANCER votre projet de réhabilitation de FRICHE



LE FONDS VERT : Recyclage foncier (axe 3)

Projets éligibles : études, acquisitions foncières, travaux de démolition, de dépollution, de réhabilitation de bâtiment, de restauration écologique des sols

(notamment aux fins de renaturation) ou d'aménagement relatifs à l'action de recyclage d'une friche.

Financement : 80% maximum

[Plus d'infos](#)



Fonds européens FEDER : Recyclage foncier des sols contaminés en opérations de réhabilitation à forte ambition écologique (OS 2.7)

UNION EUROPÉENNE

Projets éligibles : prestations d'AMO/MO, travaux de voirie et réseaux divers, aménagements paysagers écologiques, éclairage public, signalétique, mobilier urbain sur friche de 2 ha min.

Financement : environ 40% des dépenses éligibles

[Plus d'infos](#) : DOMO FEDER (page 151)



Région
Hauts-de-France

REGION : ACTes (Aides aux Communes et aux Territoires) communes < 2 000 hab.

Projets éligibles : recyclage foncier, rénovation et la modernisation de bâtiments existants permettant de limiter la consommation de foncier.

Financement : 25% des dépenses éligibles dans la limite de 10 000€ ; 30% dans la limite de 10 000€ pour les communes au potentiel financier < à la moyenne régionale

[Plus d'infos](#)

2.4 Désimperméabiliser les sols artificialisés et gérer le pluvial

Dans tous vos projets d'aménagement, pensez à intégrer la gestion du pluvial, à savoir essayer de rester au plus proche du cycle de l'eau, infiltrer la goutte d'eau dès qu'elle tombe (au plus près du point de chute), éviter le ruissellement, désimperméabiliser le sol lorsque vous engagez des travaux,...

Cette logique d'aménagement permettra non seulement de réduire l'exposition de votre commune aux risques d'inondation et de ruissellement, mais aussi de soulager les réseaux d'eau pluviale.

L'ADOPTA recense l'ensemble des techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales (cf fiches de cas, fiches techniques, vidéos,... disponibles dans la partie « publication » de son site Internet), notamment :

- l'arasement de bordures qui permet la connexion entre la chaussée et les espaces verts infiltrants
- la noue
- la tranchée drainante
- les revêtements perméables
- les toitures végétalisées
- les espaces inondables
- la chaussée à structure réservoir
- les revêtements poreux qui ont une capacité d'infiltration de 2cm par seconde
- la bouche d'injection
- les puits d'infiltration.

En partenariat avec l'ADOPTA et le SMOA, des **espaces pédagogiques sur les eaux pluviales ont été créés à Clairoix et Chauny**. Ces espaces vous permettent de voir des réalisations concrètes.

Plus d'information : www.adopta.fr



EXEMPLE D'ACTION

A LASSIGNY on tient compte des eaux pluviales pour aménager la commune

Autour du tiers-lieu *le château*, la commune de Lassigny (1 400 habitants) a créé 16 places de **parking avec des dalles gazonnées et des graviers** pour permettre l'infiltration de l'eau. Ce parking ne nécessite pas d'entretien particulier.

Coût du parking de 16 places : 36 000€ (HT)

La raquette de retournement qui permet aux camions poubelle de faire demi-tour a été conçue pour récupérer les eaux pluviales. Le **rond-point central est légèrement creux** pour collecter les eaux de pluie par ruissellement et il est équipé, au centre d'un système d'infiltration (puisard).

Sur *la Potière*, un **bassin de récupération des eaux pluviales** a été creusé afin d'éviter que les eaux de ruissellement des champs n'atteignent la route.

Enfin des **cuves de récupération d'eau de pluie** de 19 m³ alimentées par plusieurs bâtiments permettent d'arroser les parterres fleuris de la commune.



EXEMPLE D'ACTION

GUISCARD a libéré la rivière qui était recouverte par la voirie

Suite aux orages qui avaient provoqué une crue spectaculaire et des inondations traumatisantes pour les habitants en 2007 avec, jusqu'à 1,60m d'eau dans certaines des 230 habitations inondées, la commune de Guiscard (1 800 habitants) a décidé de ré-ouvrir la Verse qui était recouverte par la voirie depuis 1964. Les tuyaux de béton ont été supprimés, un canal de 3m de large et 500m de long a été creusé et la rivière a pu retrouver son lit d'origine. Les travaux hydrauliques réalisés permettent au lit de gonfler sans déborder.

En plus de lutter contre les inondations, ce chantier contribue à restaurer la continuité écologique et la biodiversité et, en période de grosses chaleurs, les cours d'eau à ciel ouvert rafraichissent l'atmosphère.

Coût du projet : 7 millions d'euros (HT) subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Département et la CCPN.



Les structures qui peuvent vous accompagner pour vos projets

Le service urbanisme de votre COMMUNAUTE DE COMMUNES



L'ADOPTA

L'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques alternatives (ADOPTA) en matière d'eaux pluviales accompagne les projets des collectivités. Pour faire connaître les nombreuses solutions d'aménagement, elle a créé un **showroom à Douai** qui présente l'ensemble des techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales et des **parcours pédagogiques de Clairoux et Chauny** qui illustrent des techniques d'hydraulique douce pour la gestion des ruissellements en milieu rural, ainsi que plusieurs techniques de gestion de l'eau pluviale en milieu urbain.



ADOPTA

120 rue Gustave Eiffel – 59 500 Douai

Tél : 03 27 94 12 41 / 06 49 56 97 78 ; E-mail : contact@adopta.fr

www.adopta.fr

2.5 Renaturer les espaces urbains

Rendre la commune plus attractive et agréable pour ses habitants, favoriser la biodiversité, limiter le ruissellement sur la voirie, ramener de la fraîcheur en périodes de fortes chaleurs, séquestrer le carbone pour améliorer la qualité de l'air,... autant de raisons de renaturer les espaces urbains.

La méthode REGREEN peut être intéressante pour identifier les zones à végétaliser en priorité selon 3 enjeux majeurs :

- **L'enjeu « reconquête de la biodiversité »** cible les zones déficientes du point de vue de la biodiversité via l'étude de la taille des espaces végétalisés, du pourcentage de couvert végétalisé, de la présence d'habitats rares ;
- **L'enjeu « adaptation au changement climatique »** cible les zones exposées aux effets du changement climatique : inondations par crues, ruissellement, îlot de chaleur urbain ;
- **L'enjeu « amélioration de la santé et du cadre de vie »** cible les zones vulnérables par leur carence en espaces verts, la pollution de l'air, et les problèmes sanitaires liés aux îlot de chaleur urbain.

Plus d'information : www.nature-en-ville.com

3. Economies d'eau

Notre territoire faisant partie des plus concernés de la région par les situations de crise et les restrictions liées à l'usage de l'eau, il y a urgence à mettre en place des mesures permettant de réaliser des économies d'eau.

Les collectivités peuvent ainsi montrer l'exemple aux entreprises et aux particuliers, faire des économies sur leur facture d'eau et éviter une aggravation de la situation qui pourrait conduire à des arbitrages difficiles sur le partage de la ressource.

Beaugies-sous-bois récupère l'eau du toit de son église

La commune a installé une cuve de récupération des eaux pluviales au pied de son église pour l'arrosage communal.



La plupart des communes ont déjà mis en place des **récupérateurs d'eau de pluie** au pied de la mairie, l'école, les bâtiments techniques,... mais leur capacité de stockage est limitée et ne suffit pas toujours pour couvrir les besoins en eau de la commune.

Les cuves enterrées, hors sol, en sous-sol, ou encore dans un vide sanitaire avec un système de pompe permettent de stocker entre 1 500 et 20 000 litres d'eau.

Des systèmes de pompe permettent de créer de la pression, voire de stocker et alimenter en eau de pluie des équipements d'un bâtiment tels que les sanitaires du vestiaire d'un stade de foot.



Une citerne de 15 000 L à Beaulieu-les-Fontaines

La commune de Beaulieu-les-Fontaines a acheté une citerne agricole d'occasion pour récupérer et stocker l'eau de pluie. Equipée d'une pompe, cette citerne permet à la commune d'arroser ses parterres, d'alimenter le nettoyeur à haute pression,... Elle a déjà pu économiser 45 m³ d'eau depuis le début de l'année.



Les bassins de rétention et de récupération des eaux de ruissellement peuvent également être une solution mais ils présentent l'inconvénient de perdre une partie de l'eau stockée à cause du phénomène d'évaporation.

Accompagnement financier de votre projet d'économie d'eau

FINANCER votre projet lié au PLUVIAL



PRÉFÈTE
DE L'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DETR : Assainissement pluvial - Eau potable (4.2)

Financement :

- Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 40% à 60% dans la limite de 200 000€ de dépenses globales HT

[Plus d'infos](#)



DEPARTEMENT DE L'OISE : Assainissement pluvial

Projets éligibles : Études de diagnostic et de faisabilité préalables aux travaux, pose de canalisations d'évacuation, busage de fossés et création de bassins de rétention.

Financement : taux communal

[Plus d'infos](#)



DEPARTEMENT DE L'OISE : Protection contre les risques naturels

LE DEPARTEMENT

Projets éligibles : Études hydrauliques avec programme d'intervention globale, études de faisabilité et travaux liés aux ruissellements en amont de zones urbanisées et à la lutte contre l'érosion (ouvrages d'écrêttements des crues, fossés), travaux de remise en état suite à des catastrophes naturelles.

Financement : taux communal (bonifié)

[Plus d'infos](#)



Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) : programme Eau & Climat

→ Gestion de la rareté de la ressource en eau : **Economies d'eau** des collectivités (D)

Projets éligibles :

- étude sur la tarification du service de l'eau potable visant à réduire la consommation des abonnés, études visant la réduction des prélèvements sur la ressource.
- travaux de réduction de la consommation dans les bâtiments publics : pose de compteurs et d'équipements économes en eau
- l'utilisation d'une ressource de qualité moindre en remplacement de l'eau potable : réutilisation d'eau, modification des approvisionnements pour autant qu'ils ne présentent pas d'enjeu sanitaire ou d'enjeu quantitatif pour la ressource, évolutions technologiques.

Financement : 40% à 50% pour les études ; prix plafond pour les travaux en fonction de la valeur du volume d'eau économisé pendant 25 ans x prix du m³ d'eau potable HT.

[Plus d'infos](#)



Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) : programme Eau & Climat

→ **Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine (A.3)**

Projets éligibles :

- la réduction à la source des écoulements de temps de pluie : stockage et récupération de l'eau pluie, toitures végétalisées et désimperméabilisation de sols via des revêtements perméables (dalles pavées, dalles-gazon, pavés à ouvertures drainantes/joints élargis, béton de résine drainant,...), création de noues, de tranchées drainantes, ou de chaussée à structure réservoir (revêtement poreux, système d'infiltration)
- l'autosurveillance (identification des points à équiper, équipements métrologiques et de génie civil)
- la dépollution des rejets urbains par temps de pluie

Financement : 80% maximum (dans la limite d'un prix plafond de 30€ maximum HT par m² pour la désimperméabilisation des sols)

[Plus d'infos](#)



Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) : programme Eau & Climat

→ **Gestion collective de la ressource en eau pour l'irrigation agricole (C2)**

Projets éligibles :

- Diagnostics et études sur les besoins et le partage de la ressource, sur la réutilisation d'eaux usées ou d'eaux pluviales.
- Travaux de réutilisation d'eaux usées traitées de collectivités ou d'activités économiques (traitement, canalisations jusqu'au stockage et stockage) ;
- Travaux de réutilisation des eaux pluviales issues des bâtiments de l'exploitation agricole, dont l'investissement dans des systèmes de collecte, de stockage (hors bassines), et de traitement.
- Déplacement de forage.

Financement : 50% pour les études ; 40% à 60% pour les travaux

[Plus d'infos](#)



LE FONDS VERT : Fonds de renaturation des villes/villages (axe 2)

Projets éligibles :

- **renaturation des sols et espaces urbains** : création, restauration, gestion écologique de parcs et jardins, végétalisation des espaces publics (alignement et végétalisation des pieds d'arbres), projets d'agriculture urbaine favorables à la biodiversité, restauration écologique
- **présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville** : restauration du réseau hydrographique (réouverture ou renaturation de cours d'eau, reméandrage, stabilisation et reprofilage de berges), des zones humides, des zones d'expansion des crues, création de noues et de zones d'infiltration des eaux pluviales (et de désimpermeabilisation des sols) ;
- **végétalisation des bâtiments et équipements publics** (toitures et façades végétalisées).

Financement : 20% à 80%

[Plus d'infos](#)



Programme européen LEADER du Pays de Sources et Vallées

Projets éligibles :

- Formations, visites, actions d'information et de sensibilisation, chantiers-écoles
- Evénements, rencontres, séminaires, colloques
- Investissements en matériel et équipements nécessaires aux économies d'eau, à la récupération et/ou au stockage d'eau (hors frais de structure) : mousseurs, gouttières, récupérateurs d'eau, drains, pompes de drainage, systèmes d'arrosage au goutte-à-goutte, systèmes d'arrosage automatisé associé à l'installation de sondes pour mesurer le niveau d'hygrométrie dans le sol et optimiser la fréquence et la quantité des arrosages, bassins de stockage, systèmes de récupération/stockage/traitement d'eaux usées,...

Financement : 64% maximum des dépenses éligibles HT limité à 50 000€

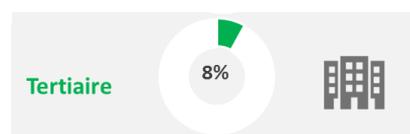
Plus d'info : Morgane-Mérodie GATHEN au 06 33 27 41 06 ou morganemelodie.gathen@sourcesetvallees.fr

4. Economies d'énergie

4.1 Enjeux et objectifs du territoire

Eléments-clefs du diagnostic territorial :

Le tertiaire est le **4^e secteur le plus consommateur en énergie** du territoire derrière l'industrie, qui contribue aux **émissions de gaz à effet de serre** d'autant plus que de nombreux bâtiments (parmi lesquels des bâtiments communaux) utilisent encore des **énergies fossiles pour se chauffer, notamment le fioul**.



Le chauffage émet des poussières en suspension (PM10 et PM2) : il représentait 30% des 5 505 tonnes de PM10 émises en 2012 sur le territoire. Le processus de combustion des équipements de chauffage au bois ou de carburants (fioul) est la principale source d'émissions des particules PM10. Les PM10 ont des effets néfastes sur la santé (respiratoire et cardiovasculaire) mais aussi sur le bâti (dégradation par noircissement).

Les objectifs du territoire

Objectif Stratégique n°1 : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT

- Tertiaire : 350 000m² (39% de la surface chauffée) rénovés d'ici 2030
- Résidentiel : 10 000 logements (29% des logements) rénovés d'ici 2030

4.2 Identifier les actions les plus efficaces pour réduire sa consommation

Les syndicats d'énergie proposent aux communes de réaliser un diagnostic énergétique de leur patrimoine bâti et de les accompagner dans leur démarche de réduction de leurs consommations énergétiques.

Etape 1 - Audit énergétique du patrimoine de la collectivité

Le syndicat d'énergie répertorie avec les services de la collectivité les caractéristiques de ses installations (bâtiments, éclairage public,...) et analyse les factures des années précédentes, afin d'étudier l'évolution des dépenses et des consommations énergétiques de la commune.

A l'issue de cet état des lieux, il établit un bilan énergétique et une liste de propositions d'actions nécessitant peu voire pas d'investissements (optimisation tarifaire, mise en œuvre d'une régulation,...) qui permettent de diminuer la facture énergétique. Il indique également les éventuels investissements à prévoir, les hiérarchise en fonction de leur efficacité en matière d'économies d'énergie et il informe la commune sur les pistes de financement.

Etape 2 - Le suivi énergétique de la collectivité

Pour s'assurer de l'efficacité des préconisations et de la pérennité des économies réalisées, le syndicat d'énergie accompagne la collectivité dans le suivi de ses consommations sur 3 ans. Un bilan des dépenses et des consommations énergétiques est présenté chaque année à la collectivité.

Etape 3 - L'accompagnement de la collectivité

Si elle le souhaite, le syndicat d'énergie apporte également un conseil à la collectivité sur des projets en lien avec l'énergie : études spécifiques, analyse de devis, télégestion énergétique, marché de travaux négocié, visibilité des actions (par exemple affichage des consommations pour sensibiliser le grand public) etc.

Plus d'informations : contactez le SEZEO (contact@sezeo.fr) ou le SE60 : <https://www.se60.fr/transition-energetique/conseils-et-etudes/etat-des-lieux-energetique-du-patrimoine-public>

Les collectivités ayant au moins un logement peuvent également faire réaliser un diagnostic du bâtiment dans le cadre du dispositif régional *Hauts-de-France Pass Rénovation* et bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour leurs projets de rénovation.



1. Diagnostic énergétique du logement

2. Rapport, préconisations et aides possibles

3. Appel d'offre et suivi des travaux...

...avec ou sans solution de financement (prêt travaux)

Plus d'infos : <https://www.pass-renovation.hautsdefrance.fr/>

4.2 Mettre en place des éco-gestes

La mise en place d'éco-gestes peut permettre une **baisse des dépenses pouvant aller jusqu'à 10%**... et ce, sans aucun investissement, en mettant juste en place un suivi des consommations sur les bâtiments de la collectivité et en incitant les personnels de la commune et les usagers des bâtiments à une gestion plus rigoureuse des consommations d'énergie.

Pour cela, la participation des personnels de la commune, de l'école,... sont essentiels : leur mobilisation, leurs idées, leurs expérimentations... seront gages d'appropriation collective et de succès. **Sensibilisez vos agents et les enseignants** à un usage

Programme WATTY : les éco-gestes à l'école et distribution de kits d'économie d'eau aux habitants

Pour sensibiliser les familles aux éco-gestes, la commune de **Lassigny** a sollicité le programme WATTY pour mener **3 ateliers à l'école** sur les thématiques de la transition énergétique et distribuer aux familles un **kit d'économies d'eau** pour mesurer le débit des robinets et installer des mousseurs.

Plus d'infos : [programme WATTY](#)

plus économe de la lumière, du chauffage, ou encore des outils informatiques : baisser le chauffage le soir et le week-end, paramétrer la veille des ordinateurs, éteindre les appareils la nuit, gérer ses courriers électroniques en nettoyant sa messagerie, en éliminant les pièces jointes,...

Eteindre l'éclairage public n'augmente pas les cambriolages

Un certain nombre de communes de notre territoire ont éteint l'éclairage public depuis déjà des années à l'instar de Tracy-le-Val. Le village coupe l'éclairage public du 1^{er} mai au 15 septembre puis la nuit de 22h à 6h et n'a pas connu d'augmentation du nombre de cambriolages, tout comme les nombreuses communes de France (*plus d'info* : [la gazette des communes](#)).

sur l'extinction des vitrines des boutiques et des publicités lumineuses. L'extinction de l'éclairage la nuit sera en plus bénéfique à la biodiversité locale perturbée par l'éclairage artificiel.

Vous pouvez également mettre en place un **éclairage à détection de mouvement** que ce soit pour vos bâtiments communaux ou pour l'éclairage public.

Pour savoir quels sont vos bâtiments les plus énergivores, demandez à votre syndicat d'énergie (le SEZEO ou le SE60) de vous faire un **audit énergétique** et d'identifier les initiatives les plus efficaces à mettre en place.

Réduire le chauffage est source d'économies substantielles : pour 1°C en moins, votre consommation est diminuée d'environ de 7% (source : ADEME). Alors réduisez si possible le chauffage à 19°C en journée et au minimum nécessaire le soir, le week-end et pendant les périodes de congés.

Remplacez votre éclairage pour n'utiliser plus que des LED pour l'éclairage public, vos bâtiments et les illuminations de Noël. Une commune peut réduire sa facture de 70% en passant à un éclairage à LED. En plus, les ampoules LED ont une très longue durée de vie pouvant aller jusqu'à 30 000 heures, contre 1 000 heures pour l'éclairage classique (source : [EDF](#) et [ADEME](#)).

La nuit, on réduit l'intensité lumineuse voire on éteint l'éclairage public. Il faut également veiller à faire respecter la réglementation

Beaulieu-les-Fontaines a opté pour l'éclairage à détection

La mairie de Beaulieu-les-Fontaines a mis en place un éclairage à détection de présence dans ses bâtiments communaux.

Coût du projet : 1 000€ HT pour 10 détecteurs.

Les structures qui peuvent vous accompagner pour vos projets

Pour identifier et suivre vos consommations d'énergie, remplacer votre éclairage public :



Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60)

9164, Avenue des Censives
60000 TILLÉ
Tél : 03 44 48 32 78
E-mail : se60@se60.fr
www.se60.fr



Syndicat des Energies Zones Est de l'Oise (SEZEO)

20 rue Jean Jaurès
60150 Thourotte
Tél. : 03 44 44 30 00
E-mail : contact@sezeo.fr
www.sezeo.fr

Pour sensibiliser vos agents, les enseignants et autres usagers de vos locaux aux éco-gestes :



Pays de Sources & Vallées

Campus Inovia (bât.10) - 1435 bd de Cambronne - 60 400 Noyon
Tél : 03 44 43 19 80 ; E-mail : courrier@sourcesetvallees.fr
www.sourcesetvallees.fr

4.3 Rénovation thermique des bâtiments communaux

Contexte réglementaire

Le « décret tertiaire » pour les bâtiments tertiaires \geq à 1 000 m²

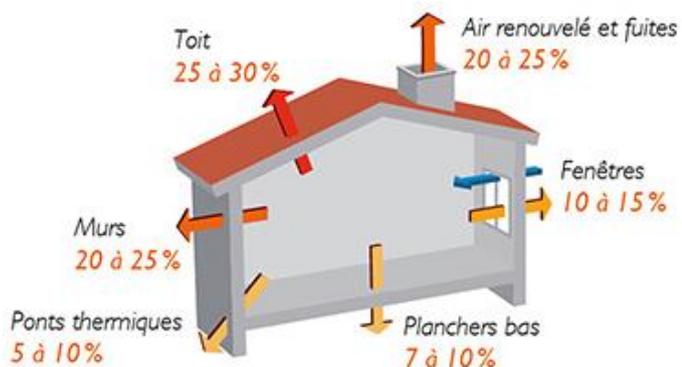
La réglementation impose une réduction des consommations d'énergie pouvant se faire de 2 manières :

- soit en choisissant une année de référence, entre 2010 et 2020, et engager une réduction de la consommation énergétique par paliers :
 - réduction de 40 % d'ici 2030
 - réduction de 50 % en 2040
 - réduction de 60 % en 2050
- soit en atteignant un niveau de consommation énergétique correspondant aux bâtiments neufs dans leur catégorie, fixé en valeur absolue.

Les collectivités concernées doivent déclarer leur patrimoine sur OPERAT, la plateforme de suivi des objectifs de réduction des consommations gérée par l'ADEME.

Bien cibler les travaux

Le choix des travaux de rénovation thermique doit se faire en fonction des déperditions du bâtiment (au cas par cas) sachant que les déperditions moyennes sont les suivantes :



Un **audit énergétique** réalisé par le Syndicat d'énergie (le SEZEO ou le SE60) ou un bureau d'étude spécialisé permet d'identifier où sont les principales déperditions et quels seront les travaux les plus efficaces.

NB : Ce diagnostic est indispensable pour que la collectivité puisse bénéficier de subventions pour les travaux de rénovation thermique.

EXEMPLE D'ACTION

THIESCOURT a rénové sa salle des fêtes (420 m²) pour faire des économies

La commune de Thiescourt a fait isoler la toiture de sa salle des fêtes de 420 m² (laine de verre de 20 cm d'épaisseur sous plenum, bac acier isolé avec de la laine de roche de 12 cm), les murs par l'extérieur (panneaux en polystyrène de 12 cm d'épaisseur) et changer les fenêtres.

Coût des travaux d'isolation: 330 000€ subventionnés à 80% par la DETR et le Département.

Évolution des consommations énergétiques :

AVANT travaux: 15 400 kWh

APRES travaux : environ 10 000 kWh soit une **baisse de 35% des consommations énergétiques** de la salle.



4.4 Accompagnement technique et financier des projets d'économie d'énergie

Les structures qui peuvent vous accompagner

Pour faire un audit énergétique de vos bâtiments publics, suivre et financer vos travaux :

Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60)



9164, avenue des Censives
60 000 TILLÉ
Tél : 03 44 48 32 78
E-mail : se60@se60.fr
www.se60.fr

Syndicat des Energies Zones Est de l'Oise (SEZEO)



20 rue Jean Jaurès
60 150 Thourotte
Tél. : 03 44 44 30 00
E-mail : contact@sezeo.fr
www.sezeo.fr

FINANCER votre projet d'ECONOMIE D'ENERGIE



PRÉFÈTE
DE L'OISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DETR : Éclairage public et enfouissement des réseaux (4.1)

Financement : 40% à 60% dans la limite de 150 000€ de dépenses globales HT

[Plus d'infos](#)



PRÉFÈTE
DE L'OISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DETR/DSIL : Rénovation énergétique de bâtiments publics

Financement :

- Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR)

2.4 Travaux d'économies d'énergie réalisés sur les bâtiments, équipements et réseaux publics :
40% à 60% dans la limite de 600 000€ de dépenses globales HT

1.6 Locaux scolaires/périscolaires : équipement et qualité de l'air : 45% à 65% sur 150 000€ maximum de dépenses globales HT

[Plus d'infos](#)

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Rénovation thermique de bâtiments publics : 80% max

[Plus d'infos](#)



DEPARTEMENT DE L'OISE : voirie et renforcement de l'éclairage public

Projets éligibles : Renforcement de l'éclairage public dans les communes < 3 500 habitants

Financement : taux communal

[Plus d'infos](#)



DEPARTEMENT DE L'OISE : Aide à la création, la rénovation, et à l'extension du patrimoine bâti des collectivités (hors périscolaire et scolaire)

Projets éligibles : Rénovation énergétique de bâtiments publics

Financement : taux communal (bonifié si intérêt départemental)

[Plus d'infos](#)



REGION : ACTes (Aides aux Communes et aux Territoires) communes < 2 000 hab.

Projets éligibles : projets de réduction significative de la consommation d'énergie

Région
Hauts-de-France

Financement : 25% des dépenses éligibles dans la limite de 10 000€ ; 30% dans la limite de 10 000€ pour les communes au potentiel financier < à la moyenne régionale

[Plus d'info](#)



LE FONDS VERT
Fonds d'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires

FONDS VERT : Rénovation de l'éclairage public (axe 1)

Projets éligibles :

- études liées à l'élaboration de stratégies d'extinction en cœur de nuit et/ou la création de trame noire
- études de dimensionnement du parc de luminaire au-delà des prescriptions de l'arrêté du 27/12/18
- investissements permettant le renouvellement de parcs de luminaires anciens.

Financement : 20% à 80%

[Plus d'infos](#)



FONDS VERT : rénovation énergétique des bâtiments publics (axe 1)

Projets éligibles :

- pilotage/régulation des systèmes de chauffage, modernisation de l'éclairage,...
- travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement (ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire)
- opérations immobilières de réhabilitation lourde combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure la mise aux normes, le désamiantage, le ravalement, l'étanchéité du bâtiment

Le projet devra permettre une réduction des consommations d'énergie (en énergie finale) d'au moins 30%.

Financement : 20% à 80%

[Plus d'infos](#)



Programme européen LEADER du Pays de Sources et Vallées

Projets éligibles :

- Actions d'information et de sensibilisation, formations, visites, et chantiers-écoles
- Rénovation de bâtiments énergivores (< 1 000 m² et dont la consommation énergétique annuelle > 300 kWhep par m²) à partir d'isolants biosourcés ou minéraux à partir de matériaux recyclés.

Financement : 64% maximum des dépenses éligibles HT limité à 50 000€

Plus d'info : Morgane-Mélie GATHEN au 06 33 27 41 06 ou morganemelodie.gathen@sourcesetvallees.fr



FEDER : Réhabilitation de bâtiments tertiaires publics et privés (OS 2.1)

Projets éligibles : Rénovation énergétique performante de bâtiments tertiaires

- Etude, AMO, MO en lien avec les travaux ou pour la définition/mise en œuvre de stratégie très ambitieuse de massification de rénovations énergétiques sur un parc significatif de bâtiments
- travaux liés à la performance énergétique et à la qualité environnementale (isolation, énergie renouvelable, systèmes énergétiques performants, éco-matériaux, instrumentation de performance,...)

Financement : environ 40% des dépenses éligibles

[Plus d'infos](#) : DOMO du FEDER (page 90)



Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

Certificat d'Economie d'Énergie (CEE) : Programme ACTEE

Projets éligibles: études techniques, AMO, MO, outils/équipements de suivi pour des groupes de communes

Financement : 50% max. dans la limite de 50 000€

[Plus d'infos](#) [Structure d'accompagnement](#)



Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Fournisseurs d'énergie ou délégataires agréés : [liste](#)

Projets éligibles : Travaux d'isolation, éclairage, etc.

Financement : Barèmes selon type de travaux éligibles (voir fiches standardisées des secteurs « bâtiments tertiaires ») dans la limite de 100 000€

[Plus d'infos](#)



5. Production d'énergie renouvelable pour l'auto-consommation

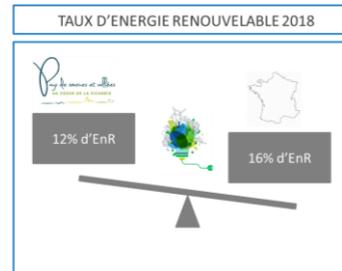
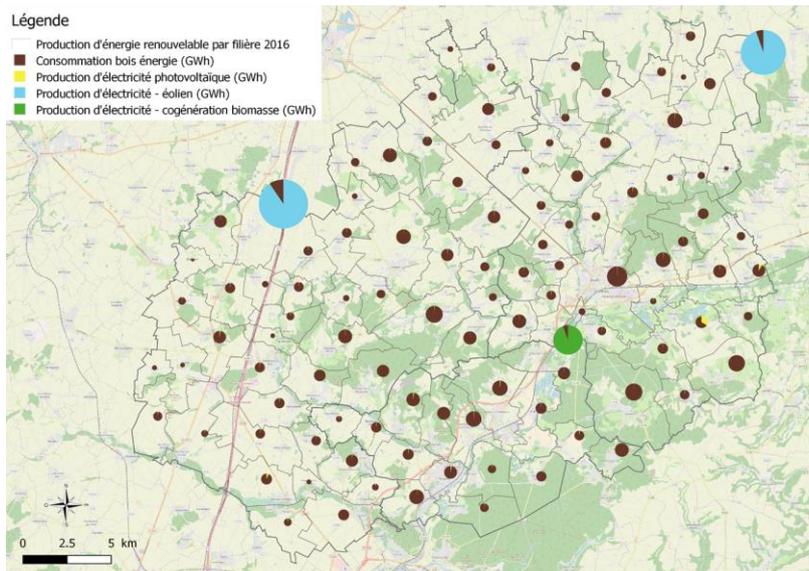
5.1 Enjeux et objectifs du territoire

Notre territoire est en retard en matière de production d'énergies renouvelables par rapport à la moyenne régionale et nationale. En 2017, il produisait 170 GWh/an d'énergie d'origine renouvelable, toutes énergies renouvelables confondues. En incluant la part d'énergies renouvelables nationale contenue dans l'électricité consommée (environ 18%),

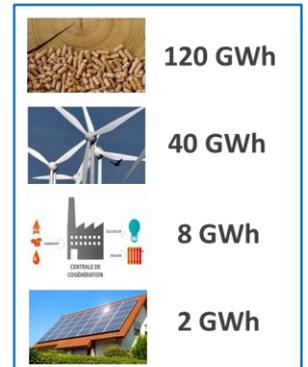
la valorisation d'énergie renouvelable actuelle est de 286 GWh/an.

La part d'énergie renouvelable (EnR) dans la consommation d'énergie du territoire s'élève ainsi à 12%. A titre de comparaison, la France affichait en 2016 un taux de 16% d'EnR dans sa consommation.

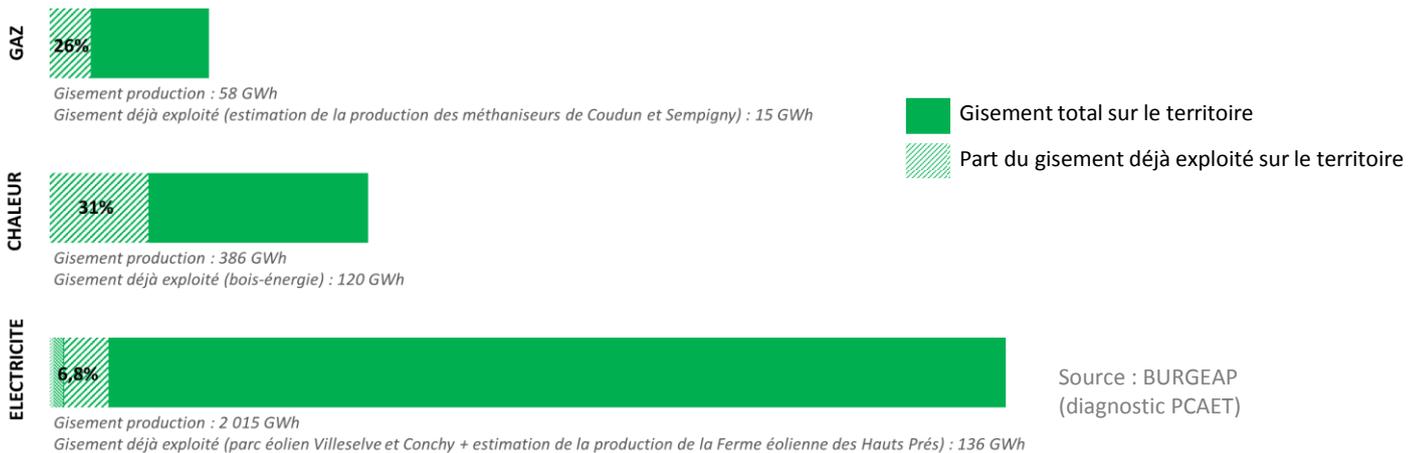
L'état de la production d'énergies renouvelables locales en 2017



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTÉ



Le territoire dispose néanmoins d'un fort potentiel de production supplémentaire au vu des gisements identifiés lors du diagnostic énergétique conduit en 2018 :

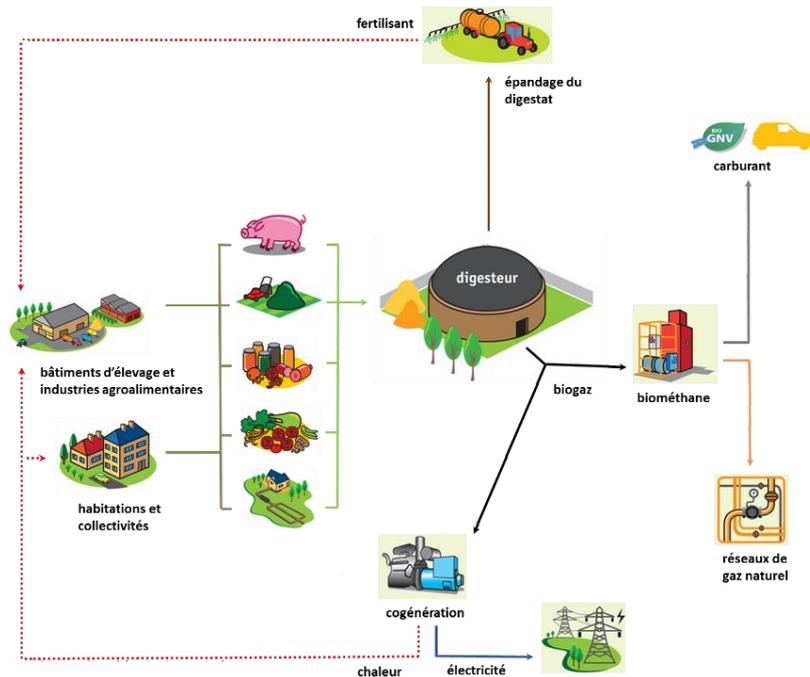


OBJECTIF 2030 du territoire : tripler la production d'énergie renouvelable

Pour combler son retard et atteindre l'objectif régional de 32% de couverture de ses consommations énergétiques par les énergies renouvelables d'ici 2030, le territoire s'est fixé comme objectif de tripler sa production, en produisant davantage de chaleur à partir notamment du biogaz et du bois-énergie, et de l'électricité en développant fortement le photovoltaïque afin de limiter le développement de l'éolien aux projets déjà en cours.

Produire du gaz vert

→ **Objectif 2030 : 116 GWh** équivalant à la consommation annuelle en chauffage de 16 000 logements.



La **production de gaz vert se fait à partir de déchets agricoles** (fumier, résidus de cultures récoltées,...), **de biodéchets** (issus des ménages, de la restauration, de l'industrie agro-alimentaire,...) ou encore **des boues de stations d'épuration**.

Le gaz vert ainsi produit peut être utilisé pour le **chauffage**, le **gaz naturel pour véhicule (GNV)** ou encore pour la production **d'électricité** via la cogénération.

Le territoire produit actuellement 8 GWh/an d'électricité par cogénération (méthaniseur de Passel) et 92 GWh/an de gaz (méthaniseurs de Coudun, Sempigny et Braisne-sur-Aronde) soit 30% de la consommation totale en gaz sur le territoire. L'objectif du Plan Climat (PCAET) est d'en produire 116 GWh d'ici 2030 pour couvrir près de 40% de ses besoins.



1 méthaniseur produit 18 GWh/an (approvisionne 2 500 logements)
Coudun : 40 GWh (approvisionne 5 500 logements)

- Production actuelle (2015)
- Potentiel de développement
- Objectif de production à 2030 (déclinaison des objectifs régionaux)
- Objectif de production à 2050 (déclinaison des objectifs régionaux)

EXEMPLE D'ACTION

Les communes de Sempigny, Pont-l'Evêque et Noyon alimentées en gaz grâce au fumier des 500 vaches de la Ferme de Parvilliers à SEMPIGNY

Le méthaniseur de la Ferme de Parvilliers à Sempigny fonctionne de manière quasiment autonome, alimenté par le fumier de ses 500 vaches dont les stabulations se trouvent juste à côté.

Ce méthaniseur fournit 28 GWh de biogaz aux communes de Sempigny, Pont-l'Evêque et Noyon, soit l'équivalent de la consommation en gaz de 1 725 foyers.



Produire de la chaleur à partir de la biomasse-énergie

→ **Objectif 2030 : 130 GWh** équivalent à la consommation annuelle de 17 900 logements

Le bois-énergie représente une des premières énergies renouvelables du Pays. Le bois et le miscanthus possèdent des atouts intéressants : ils offrent **les prix les plus attractifs et les plus stables** du marché, ils peuvent **être produits localement et répondre à des enjeux environnementaux** (valorisation des déchets de bois et des branches des arbres exploités dans les forêts locales ; production de miscanthus par les agriculteurs notamment sur des zones à enjeux eau ou des zones naturelles sensibles, le miscanthus étant une culture à bas niveau d'intrants, ce qui permet de limiter la pollution des sols et de l'eau).

Actuellement, 120 GWh sont consommés sur le territoire, principalement des logements (9% des logements du territoire), le territoire ne comptant que 2 chaudières biomasses collectives à l'abbaye d'Ourscamp et sur la commune de Conchy-les-Pots.

Les bâtiments chauffés au fioul domestique ou au GPL présentent un intérêt fort à passer au chauffage au bois-énergie.

Plus d'informations : www.fibois-hdf.fr/bois-energie

A SERMAIZE, c'est un poêle à granulés qui chauffe l'église

Chauffer l'église est souvent un casse-tête pour les communes : véritables passoires énergétiques impossibles à isoler avec d'énormes volumes à chauffer de manière ponctuelle.

La commune de Sermaize a trouvé la solution : le poêle à granulés qui peut n'être allumé que ponctuellement (avant la messe) et présente l'intérêt de chauffer vite et de manière intense.

EXEMPLE D'ACTION

CONCHY-LES-POTS chauffe ses bâtiments via un mini-réseau de chaleur alimenté en miscanthus local implanté sur son captage en eau potable

La commune de Conchy-les-Pots (700 habitants) a remplacé sa chaudière fioul par une chaufferie biomasse alimentée avec du miscanthus intégralement produit par un agriculteur sur une parcelle de 4 hectares située sur le bassin d'alimentation de captage en eau potable de la commune.

La chaudière d'une puissance de 150 kW permet de chauffer l'école et la mairie, soit 1 200 m².

Coût de la chaudière (150 kW) et du silo de stockage (46 m³) : 100 000€ subventionnés à 80% par la Région (FRATRI), le SEZEO et du mécénat.

Évolution des consommations énergétiques : environ 7 000€ en 2022 (45 tonnes par an à 155€ la tonne en moyenne) au lieu de 20 000€ de fioul (20 000L par an), voire 30 000€ avec l'augmentation des prix.



Production, stockage et livraison du miscanthus par un agriculteur de la commune



Silo et chaudière bois/miscanthus qui alimente l'école et la mairie en chauffage



Produire de la chaleur à partir de la géothermie

→ **Objectif 2030 : 7 GWh** équivalant à la consommation annuelle de 1 000 logements

Les caractéristiques hydrogéologiques du territoire se prêtent tout particulièrement au développement de la géothermie avec la présence d'aquifères profonds d'une température supérieure à 70° sur l'ensemble du territoire.

Que ce soit pour la géothermie très basse ou basse énergie, le potentiel de production d'énergie via la géothermie est infini.

Cette solution se prête particulièrement aux projets de constructions neuves. Elle a notamment été retenue pour la future piscine intercommunale de Thourotte.

Plus d'information : www.geothermies.fr

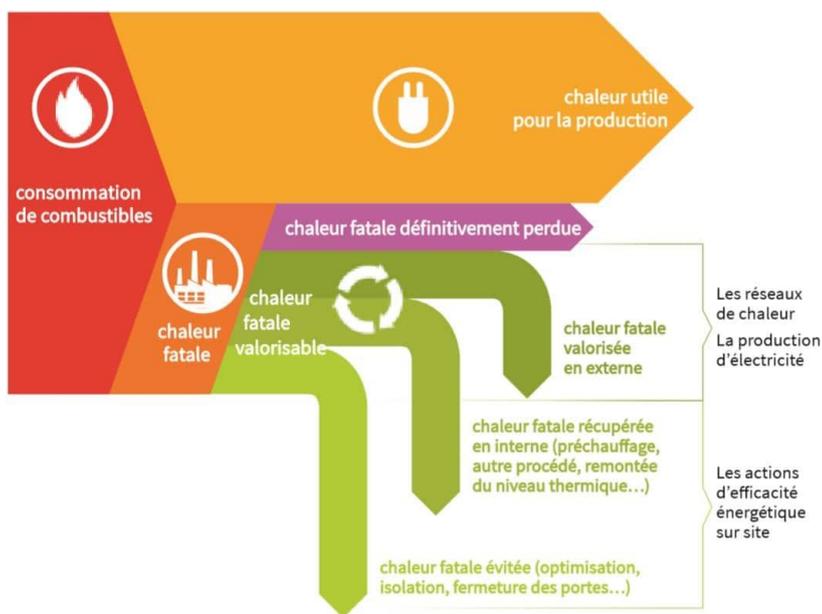


Récupérer et valoriser la chaleur fatale

→ **Objectif 2030 : 7 GWh** équivalant à la consommation annuelle de 1 000 logements

Le potentiel de production de chaleur fatale repose sur la récupération de la chaleur produite par les fours, les séchoirs, les chaudières,... dans l'industrie manufacturière, les blanchisseries, les data centers, etc.

Le territoire présente un gisement d'énergie thermique récupérable de 9 GWh par an issu notamment des eaux usées (stations d'épuration), de data centers et de blanchisseries.



Objectif 2030 Objectif 2030



Objectif 2030 Objectif 2050



Objectif 2030 Objectif 2050



Les objectifs 2030 du territoire en matière de production de chaleur verte

Produire de l'électricité avec l'éolien

→ **Objectif 2030 : 213 GWh** équivalant à la consommation annuelle en électricité de 70 000 ménages

Sur le territoire du Pays de Sources et Vallées, l'éolien représente la première filière de production d'électricité renouvelable (40 GWh produits en 2016). Le développement de cette filière étant déjà bien avancé et un certain nombre de projets étant en cours d'instruction, le territoire souhaite limiter le développement de cette filière et privilégier les projets citoyens pour en faciliter l'acceptabilité.

De plus, le développement éolien est soumis à un certain nombre de contraintes, notamment :

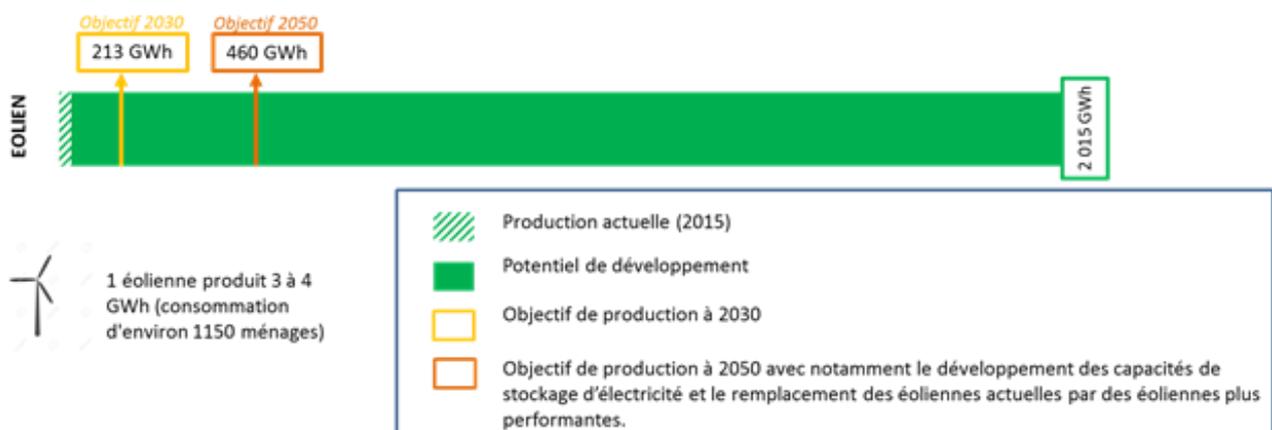
- Distances d'éloignement au bâti/des zones d'habitation (500 mètres), à la voirie (200 m), aux grandes lignes réseau (190m), aux antennes (500m), aux sites SEVESO (300m), ou encore aux installations militaires (perturbations radars) et de survol d'aviation
- Périmètre de protection des monuments historiques (500 mètres)
- Emergences sonores (<35 db)
- Les éoliennes d'une hauteur de plus de 50m doivent faire l'objet d'une enquête publique et d'une étude d'impact
- Contraintes environnementales : l'installation d'une éolienne entraîne une perte d'habitats pour la biodiversité locale de l'ordre de 2 à 5 % de la superficie dévolue au projet éolien et les sites naturels (par exemple les zones *Natura 2000*) et favorables aux oiseaux sont à proscrire (un peu moins de 5% des éoliennes de France ont été implantées sur de tels sites avant qu'ils ne soient protégés, et le taux de mortalité des espèces menacées y est très élevé. Une éolienne tuerait en moyenne 7 oiseaux par an en France selon une étude de suivi de mortalité publiée en 2017 par la *Ligue pour la protection des oiseaux*)
- Une consultation publique doit être menée avant tout nouveau projet d'installation d'éolienne dans une commune.

Le recyclage des matériaux constitutifs des éoliennes lors de leur démantèlement est obligatoire et l'Etat souhaite généraliser le principe d'une excavation totale des fondations éoliennes lors du démantèlement.

L'objectif 2030 de 213 GWh serait atteint avec un maximum de 7 mâts supplémentaires par rapport à 2015, ce qui correspond à des projets d'éoliennes qui ont, soit été installées depuis, soit en cours d'installation, soit validés par les services de l'Etat.

A horizon 2050, le territoire mise surtout sur le « **repowering** » à savoir **ré-utiliser les sites existants et remplacer les éoliennes** arrivant en fin de vie par des machines (2 fois) plus performantes.

Le territoire est favorable au développement mesuré d'éoliennes « citoyennes » afin d'associer les habitants via la participation et l'intéressement (voir exemple ci-après).



Un parc éolien citoyen dans les Crêtes préardennaises (02)

Depuis 2002, la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises œuvre pour une réappropriation de la question énergétique sur son territoire. Cette volonté a abouti à la mise en service en 2016 d'un parc éolien citoyen, *les Ailes des Crêtes*, composé de 3 éoliennes et rassemblant plus de 350 investisseurs-citoyens (dont 260 enfants), 32 collectivités et 2 clubs d'investisseurs.

Financé par *Énergie Partagée*, la collectivité et des citoyens, ce parc d'une puissance de 2 400 kW produit 4049 MWh par an, soit la consommation électrique annuelle de 3 431 personnes (hors chauffage et eau chaude sanitaire). L'électricité produite est en partie vendue à *Enercoop*, un fournisseur d'électricité 100% verte. Les citoyens qui ont pris des parts dans le projet bénéficient de ses retombées financières.

Coût du projet : 3 900 000 € avec un investissement d'*Énergie Partagée* de 95 000 €



Plus d'infos : <http://www.ale08.org/Ailes-Des-Cretes-ca-tourne.html>

Produire de l'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques

→ **Objectif 2030** : 28 GWh équivalant à la consommation annuelle de 9 200 ménages.

Le solaire photovoltaïque est la 3^{ème} source d'énergie renouvelable sur le territoire avec 2 GWh produits (2016). **Le solaire photovoltaïque peut être installé sur toitures, sur ombrières** (par exemple sur un parking) **ou encore au sol** (notamment sur friches industrielles polluées). La production d'électricité peut être :

- vendue en totalité et injectée sur le réseau de distribution d'électricité (vente totale)
- consommée sur place pour une partie et vendre le surplus de production injectée sur le réseau
- consommée sur place en totalité (on parle alors « d'autoconsommation totale »), soit en auto-consommation individuelle, soit en auto-consommation collective (plusieurs bénéficiaires locaux).

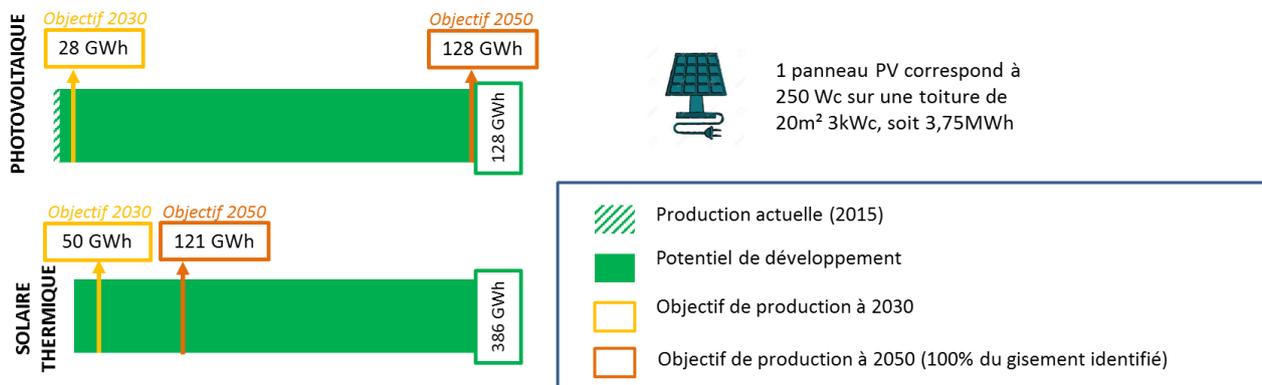
Le photovoltaïque est soumis à un certain nombre de contraintes :

- contraintes réglementaires (éloignement de 500m des sites classés) et environnementales
- surface installable : ratio d'usage de la parcelle ou de la toiture (de l'ordre de 0,5 à 0,7)
- productivité du panneau en fonction de l'exposition, l'inclinaison et l'ensoleillement
- faisabilité de l'installation sur toiture en fonction de la hauteur, l'entretien, et la solidité du bâtiment.

La filière solaire est aussi soumise au marché d'approvisionnement, en silicium notamment. Les panneaux ont une durée de vie d'environ 25 ans. Côté recyclage des panneaux, la filière s'organise. La 1^{ère} usine créée par *Veolia* a un objectif de recycler 8 000 tonnes de panneaux sur 4 ans avec un taux de réutilisation de la matière de 95%.

Plus d'information : www.photovoltaique.info

Pour produire de l'électricité tout en limitant le développement de l'éolien, le territoire a des objectifs très ambitieux en matière de développement du photovoltaïque et du solaire thermique (pour la production d'eau chaude) : il vise une exploitation de 100% du gisement à horizon 2050 :



EXEMPLE D'ACTION

A GOLANCOURT, des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école



Suite à des problèmes d'infiltrations, la commune de Golancourt (400 habitants) a profité des travaux de réfection de la toiture de l'école pour faire installer 48 panneaux photovoltaïques pour couvrir une partie de ses besoins en électricité (24 838 kWh par an). Ces panneaux d'une puissance de 9 kWc (160 Wc/m²) devraient permettre à la commune de produire environ 8 734 kWh et d'économiser environ 1300€ chaque année. L'installation devrait être rentabilisée sur 10 ans (avant l'augmentation des coûts de l'électricité). Ce projet permet également d'éviter 297 kg/an d'émissions de gaz à effet de serre (ADEME).

Coût du projet : 81 630€ (avec les travaux de toiture et charpente, dont environ 16 000 € pour les panneaux) subventionnés à 80%.

5.2 Accompagnement technique et financier de votre projet d'énergie renouvelable

Les structures qui peuvent vous accompagner

Pour tout projet de production d'énergie renouvelable :



Pays de Sources & Vallées
Campus Inovia (bâtiment 10) - 1435 bd de Cambronne - 60 400 Noyon
Tél : 03 44 43 19 80 / 06 13 39 83 19 ; E-mail : courrier@sourcesetvallees.fr
www.sourcesetvallees.fr

Pour vérifier la faisabilité technique de votre projet de production d'énergie renouvelable :



Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60)
9164, av. des Censives - 60 000 TILLÉ
Tél : 03 44 48 32 78
E-mail : se60@se60.fr
www.se60.fr



Syndicat des Energies Zones Est de l'Oise (SEZEO)
20 rue Jean Jaurès - 60150 Thourotte
Tél : 03 44 44 30 00
E-mail : contact@sezeo.fr
www.sezeo.fr

Pour bénéficier d'une expertise technique pour votre projet d'énergie renouvelable :



CD2e - Pôle d'expertise régional sur les énergies renouvelables
Tél. : 03 21 13 06 80 ; E-mail : contact@cd2e.com
www.cd2e.com

Pour les projets EOLIENS/PHOTOVOLTAÏQUES :

Pour les collectivités rattachées au SE60 :

Frédéric LELONG, Chargé de mission photovoltaïque et éolien du réseau des Générateurs (CD2E)
Tél. : 06 38 21 14 24 ; frederic.lelong@fde-somme.fr

Pour les collectivités rattachées au SEZEO :

Xavier BUISINE, Consultant ENR du CD2E
Tél : 06.01.70.14.81
E-mail : x.buisine@cd2e.com

Pour les projets de BIOGAZ :



Frédéric DELORMEL, Délégué Territorial GRDF Aisne et Oise
5 rue Ferdinand de Lesseps – 60 200 Compiègne
Tél. : 06 40 30 37 39 ; E-mail : frederic.delormel@grdf.fr
www.projet-methanisation.grdf.fr

Pour les projets de BIOMASSE-ENERGIE :



Leigh MITCHELL, Chargé de mission bois énergie FIBOIS
56 rue du Vivier – 80 000 AMIENS
Tél. : 03 75 14 01 86 / 06 47 86 47 08 ; leigh.mitchell@fibois-hdf.fr
www.fibois-hdf.fr

Pour les projets de GEOTHERMIE :



Estelle DOURLAT Chargée de mission géothermie Hauts-de-France
19, rue Pierre Waguet - 60 026 Beauvais Cedex
Tél. : 03 44 06 00 57 / 06 78 26 81 30 ; estelle.dourlat@unilasalle.fr
www.geothermies.fr

Pour monter un projet d'AUTO-CONSOMMATION COLLECTIVE (avec les entreprises/habitants) :



SEM Energies Hauts de France
9 rue des Bouleaux - CS 60420 – 59 814 Lesquin Cedex
Tél. : 03 74 09 10 91 – E-mail : s.scarna@energies-hdf.fr
www.energies-hdf.fr

FINANCER votre installation d'ENERGIE RENOUVELABLE



Pour les études de faisabilité : l'ADEME

Financement : 70% maximum des coûts éligibles dans la limite de 50 000€ max pour les diagnostics et 100 000€ pour l'accompagnement du projet (AMO).

[Plus d'infos](#)

Pour les études de réseaux de chaleur alimentés par une énergie renouvelable : 80% de subvention

[Plus d'infos](#)



DEPARTEMENT DE L'OISE : Energies renouvelables

Projets éligibles : études de faisabilité, opérations innovantes visant à promouvoir les EnR

Financement : taux communal (bonifié)

[Plus d'infos](#)



Région
Hauts-de-France

Le FRATRI pour les petits projets de production de chaleur Le « fonds chaleur » de l'ADEME pour les plus gros projets



Financement :

- jusqu'à 60% des investissements pour les réseaux de chaleur et de froid
- jusqu'à 45% des investissements pour les énergies renouvelables (biomasse, solaire, géothermie...)
- jusqu'à 30% des investissements pour la récupération de chaleur fatale
- + éventuellement bonus de 10% à 20% pour certains projets.

[Plus d'infos pour les RESEAUX DE CHALEUR/FROID](#)

[Plus d'infos pour les projets BIOMASSE](#)

[Plus d'infos pour les projets GEOTHERMIE](#)



Région
Hauts-de-France

Le FRATRI pour les installations solaires entre 36 à 500 kWc Le FEDER pour les installations solaires > 500 kWc



UNION EUROPÉENNE

Axe 1 : aide à la décision pour **projets sur parcs d'activités ou mixant public/privé/citoyen** ou citoyens ou innovants et/ou avec stockage

Financement : 50% de l'assiette éligible plafonnée à 40 000€

Axe 2 : aide à l'investissement pour **projets d'auto-consommation totale**

Financement : Calcul sur le déficit de financement

[Plus d'infos](#)

Projets éligibles :

installations photovoltaïques en auto-consommation d'une puissance > 500 kWc

Financement : environ 50% d'aide FEDER (OS 2.2)

[Plus d'infos](#)



LE FONDS VERT
Fonds d'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires

LE FONDS VERT : Rénovation énergétique des bâtiments publics (axe 1) si la production d'énergie renouvelable est associée à des travaux d'isolation

Projets éligibles :

- installation d'énergie renouvelable accompagnée de travaux d'isolation du bâti
- opérations immobilières de réhabilitation lourde combinant plusieurs de ces travaux

Financement : 20% à 80%

[Plus d'infos](#)



Programme européen LEADER du Pays de Sources et Vallées

Projets éligibles :

- Actions d'information et de sensibilisation, formations, visites, et chantiers-écoles
- Investissements en matériel et équipements nécessaires à la production d'énergie renouvelables (photovoltaïque, solaire thermique, biomasse (hors méthanisation), géothermie, récupération de chaleur fatale) en auto-consommation (70% minimum).

Financement : 64% maximum des dépenses éligibles HT limité à 50 000€

Contact : Morgane-Mélodie GATHEN au 06 33 27 41 06 ou morganemelodie.gathen@sourcesetvallees.fr



UNION EUROPÉENNE

FEDER : Production d'énergies renouvelables et solutions de stockage (OS 2.2)

Projets éligibles :

- Production d'énergies renouvelables et de récupération (gros projets)
- Structuration de filières d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire régional
- Développement des « smart grids » et des solutions de stockage

Dépenses éligibles : Coûts d'investissements matériels de production et de distribution d'énergie dont les études pré-opérationnelles.

Financement : environ 40% des dépenses éligibles

[Plus d'infos](#) : DOMO FEDER (page 101)



Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Fournisseurs d'énergie ou délégataires agréés : [liste](#)

Projets éligibles : installations frigorifiques, chaudière, climatisation, VMC, etc.

Financement : Barèmes selon type de travaux éligibles (voir fiches standardisées des secteurs « bâtiments tertiaires ») dans la limite de 100 000€

[Plus d'infos](#)

Plan Climat : 25 idées d'actions pour ma commune



**DEVELOPPER DES SOLUTIONS DE MOBILITE
ALTERNATIVE A LA VOITURE INDIVIDUELLE**

Plan Climat : 25 idées d'actions pour ma commune

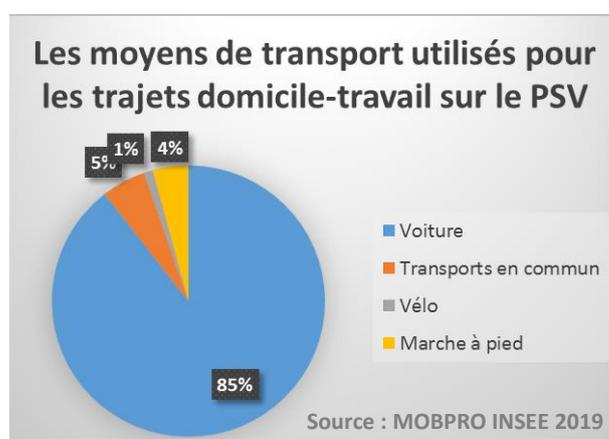
MOBILITE ALTERNATIVE A LA VOITURE INDIVIDUELLE

1. Les enjeux et les objectifs du territoire

1.1 Les enjeux de mobilité pour notre territoire

La mobilité sur le territoire est essentiellement tournée vers la voiture individuelle (85% de part modale pour la voiture à l'échelle du Pays Sources et Vallées contre 78 % à l'échelle des Hauts-de-France), ce qui s'explique par :

- Un territoire étendu (106 communes) et peu dense ;
- Une population vieillissante et moins mobile : la part des 75 ans et plus représentait 8% en 2019 alors qu'elle était de 6,8% en 2008 (source : INSEE) ;
- Une offre en transports en commun peu connue et peu adaptée aux usages ;
- Une forte motorisation des ménages : 88% des ménages possèdent au moins un véhicule motorisé en 2019 (source : INSEE) ;
- La dépendance des actifs du territoire aux principaux pôles urbains isariens (notamment le Compiégnois qui capte chaque jour 1 500 actifs du territoire) et franciliens liée à la perte d'emplois locaux ces dernières décennies, ce qui engendre des migrations alternantes relativement longues (près de 40 km en moyenne pour les navetteurs, soit près de 5 km de plus que la moyenne nationale).



En dehors du bus gratuit de Noyon, le bus est utilisé à 95% par les scolaires.

Le service de Transport à la demande (TAD) solidaire qui a été maintenu sur le *Pays des Sources* fonctionne bien grâce à un partenariat efficace avec le centre social de Ressons-sur-Matz, les mairies et CCAS qui assurent la communication et vérifient l'éligibilité des bénéficiaires au regard des critères sociaux.

En matière de circulation douce, le territoire offre peu d'aménagements en dehors de la *Trans'Oise* et les pistes cyclables sont très souvent discontinues et ne permettent pas de relier les pôles générateurs de fréquentation (gares, commerces, zones commerciales, zones d'emploi, établissements de formation...) alors que de nombreux trajets du quotidien pourraient être effectués à vélo au vu de la distance et du relief limités et que le territoire offre un potentiel de développement du tourisme vert/itinérant.

Le territoire possède des atouts pour développer des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle plus sobre en matière d'émissions de carbone, notamment la ligne SNCF St-Quentin-Paris et les 6 gares ferroviaires qui maillent le territoire, les aires de covoiturage existantes (officielles et informelles), et les itinéraires cyclables qui traversent le territoire (*Trans'Oise*, Eurovéloroute n°3 actuelle et future le long du canal Seine Nord Europe) et à partir desquels il est possible de desservir de nombreux pôles générateurs (voir carte ci-après).

Elaboration d'une étude de mobilité à l'échelle du pays de Source et Vallées
Principaux pôles générateurs à l'échelle du PSV et aménagements cyclables existants

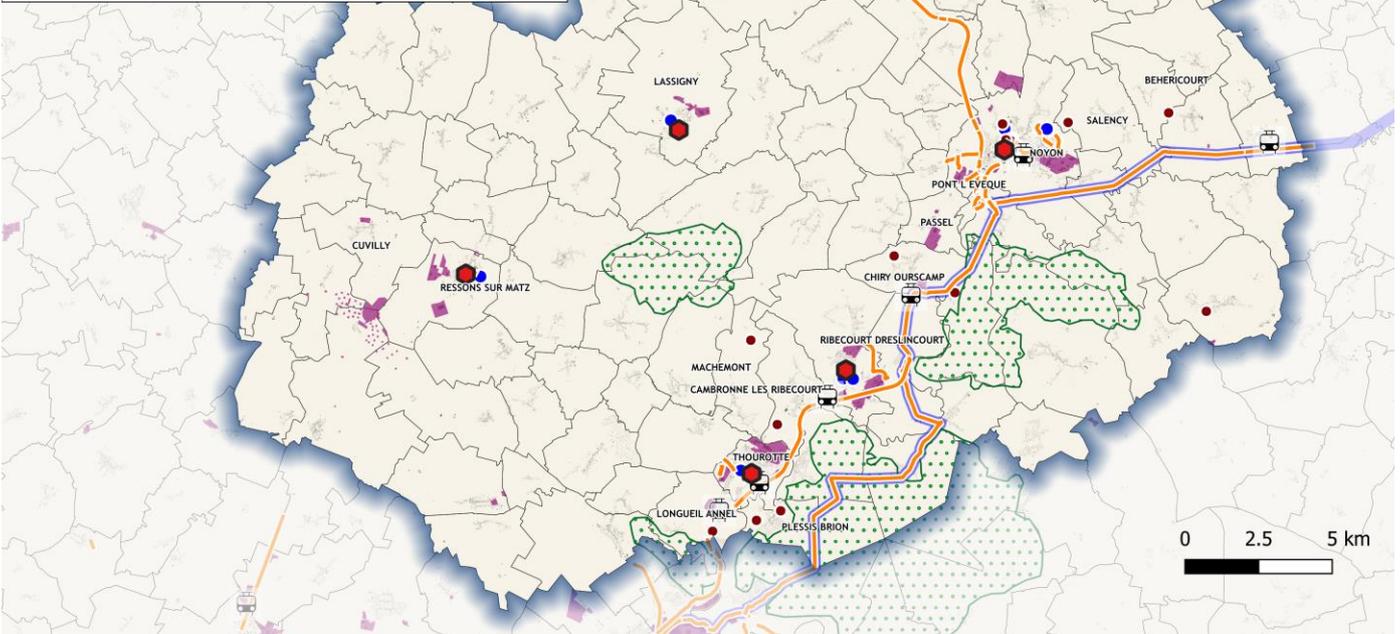
Principaux pôles générateurs

- Gares
- Principaux pôles urbains
- Zones d'activité
- Etablissements scolaires 2nd degré
- Sites touristiques
- Espaces naturels touristiques

Aménagements cyclables

- Aménagements cyclables
- Eurovéloroute 3

Source: Geovélo, OpenStreetMap, Open Data Région Hauts de France



oïseMOBILITÉ
Simplifiez vos déplacements
oïse-mobilite.fr
0 970 150 150

Enfin, la plateforme départementale *Oïse mobilité* qui permet de connaître tous les moyens de transport (train, bus, vélo, covoiturage) pour aller d'un lieu à un autre et de comparer les coûts, est peu connue des habitants et des actifs du territoire et largement sous-exploitée.

Il en est de même pour le site www.covoiturage-oïse.fr qui met en relation conducteurs et passagers pour faciliter le covoiturage lié aux déplacements locaux du quotidien.

Toutes les aires de covoiturage du territoire ne sont pas forcément référencées sur ce site. Or la communication et la mise en relation sont essentielles pour rassurer et encourager les habitants et les actifs à faire du covoiturage.

Les communes ont un rôle majeur en matière de communication et de sensibilisation, étant les interlocuteurs de proximité des habitants.

LE TRANSPORT, 1^{ER} POSTE EMETTEUR DE GAZ A EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE

(Source : Diagnostic territorial 2018 - BURGEAP)

Répartition des consommations énergétiques du territoire

Le transport est le 1^{er} poste émetteur de gaz à effet de serre, représentant plus de 42% des émissions du territoire et le 3^e secteur le plus consommateur en énergie.

Transport

20%



Le dioxyde d'azote (NOx) est le polluant le plus émis sur le territoire en termes de tonnes/an avec 2 395 tonnes émises en 2012. Ce polluant est majoritairement (47%) émis par le trafic routier (plus précisément par le processus de combustion, notamment pour le diesel). Le NOx participe à la formation de l'ozone et des particules fines. Il est aussi à l'origine des phénomènes de pluies acides et d'eutrophisation des eaux.

Le transport routier représente 86% des consommations énergétiques du secteur des transports (410 GWh) sachant que la quasi-totalité des consommations sont liées au trafic des véhicules particuliers (97%).

Au-delà de l'enjeu environnemental, la flambée des prix des carburants impacte fortement le territoire de par la **très forte dépendance des habitants et des actifs à la voiture individuelle** et le **nombre de ménages en précarité de mobilité** (4 550 ménages, soit 16% des ménages du territoire¹). Cela a des répercussions sur la mobilité des habitants, leur pouvoir d'achat, et même leur employabilité car le fait de ne pas avoir de voiture (ou de devoir y renoncer du fait de la hausse des coûts) constitue souvent un frein à l'emploi.

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi d'Orientation sur les Mobilités* (LOM) en 2021, la Région délègue aux Communautés de communes volontaires la compétence mobilité. C'est le cas des Communautés de communes du Pays Noyonnais et des Deux Vallées.

1.2 Les objectifs et la stratégie mobilité du territoire

Objectif du territoire pour 2030

Réduire de 30% la consommation énergétique liée au transport à travers la promotion de solutions alternatives à la voiture individuelle

Dans le cadre du Plan Climat, les 3 communautés de communes ont prévu de développer des solutions alternatives à la voiture individuelle afin de réduire cette dépendance du territoire et diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre liées au transport.

Dans cette optique, une étude a été réalisée afin d'élaborer un plan d'actions mobilité (ci-après) et un schéma directeur cyclable à l'échelle du Pays de Sources et Vallées.

¹ Source : GEODIP

La stratégie et le Plan d'actions mobilité du territoire

I - Favoriser l'utilisation des modes alternatifs à la voiture en tirant le meilleur parti des offres existantes

- 1/ Revaloriser les gares/haltes TER et favoriser le rabattement vers les gares (CCPN et CC2V)
- 2/ Encourager l'usage du bus et des cars TER (CCPN, CC2V et CCPS)
- 3/ Etendre les lignes *Lib'bus* en lignes virtuelles (mises en place uniquement s'il y a de la demande) vers les communes limitrophes à Noyon (CCPN)
- 4/ Favoriser le développement du covoiturage (CCPN, CC2V et CCPS)
- 5/ Accompagner le développement de bornes de recharge électrique (CCPN, CC2V et CCPS)

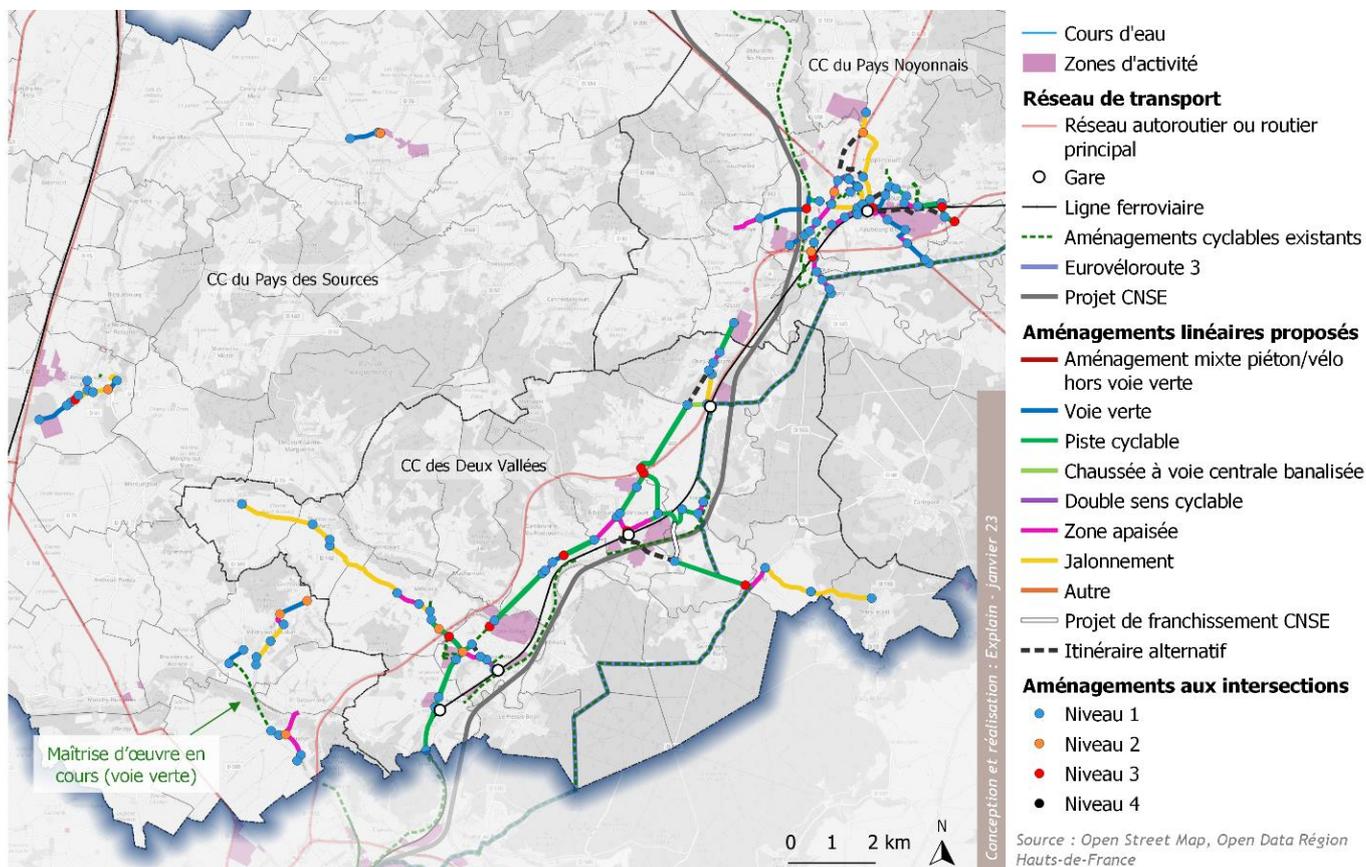
II - Répondre aux besoins de déplacement locaux des publics fragiles ou sans solution de mobilité

- 6/ Créer un transport à la demande ou du covoiturage solidaire (CCPN et CC2V)
- 7/ Aider à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (CCPN et CC2V)
- 8/ Mettre en place un garage solidaire (CCPN et CC2V)
- 9/ Mettre en place un service d'autopartage pour les habitants (CCPN)

III - Organiser la mobilité des touristes pour tirer parti des attraits du territoire

- 10/ Développer des actions de sensibilisation/ promotion des modes actifs et du « slow tourism » (CCPN, CC2V et CCPS)
- 11/ Favoriser le développement du cyclotourisme (CCPN et CC2V)

Le schéma directeur cyclable du territoire



2. Promouvoir le bus

La concertation menée auprès de 768 personnes dans le cadre de l'étude mobilité conduite par le Pays de Sources et Vallées a révélé que la majorité des sondés croyait ne pas pouvoir utiliser les bus de la Région pensant qu'ils étaient exclusivement réservés aux scolaires. Beaucoup ne connaissent pas les lignes, les horaires, ni le site *Oise mobilité*.

Pour y remédier, la commune peut mener une **campagne de communication auprès de ses habitants** afin de faire connaître le site internet *Oise mobilité* et l'offre de bus desservant la commune (affiches, flyers, article dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la commune), l'affichage dans les lieux publics du réseau, des horaires et des tarifs (très attractifs, ce qui peut être incitatif pour les publics ayant peu de moyens : par exemple, le trajet Lassigny-Noyon en bus coûte 1€).

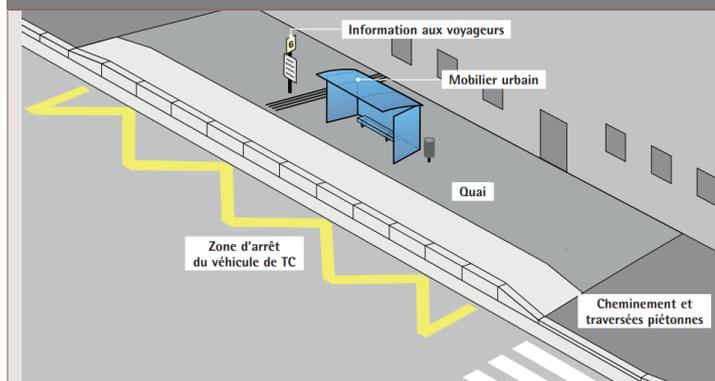
Elle peut également améliorer l'aménagement, la sécurisation et le signalement de l'arrêt de bus en partenariat avec la Communauté de communes et le *Syndicat Mixte des Transports de l'Oise* (SMTCO) pour encourager ses habitants à l'utiliser. Elle peut par exemple :

- créer un **accès piéton sécurisé** et accessible au niveau de l'arrêt de bus ;
- **créer un abribus** bien couvert et avec de quoi s'asseoir (voire se distraire : certaines communes aménagent par exemple une boîte à livres à côté de l'arrêt de bus) pour que les usagers puissent attendre le bus dans de bonnes conditions, quelque soit la météo ;
- **signaler les arrêts**, tant pour la visibilité du réseau que pour des aspects de sécurité routière. La pose de panneaux d'information, de panneaux d'avertissement à destination des automobilistes, ainsi que le marquage au sol des arrêts et des traversées piétonnes est nécessaire à chaque arrêt.



Enfin, pour contribuer à l'amélioration du service, la commune peut également mener une action de **concertation ou une enquête auprès de ses habitants** pour savoir s'ils connaissent le service, s'ils l'utilisent et sinon pourquoi ils ne l'utilisent pas (quels sont les freins ?), s'ils sont satisfaits de l'information, du service, s'ils ont des suggestions d'amélioration (dessertes, horaires,...). Elle peut ensuite transmettre les résultats recueillis et ses suggestions d'amélioration au *Syndicat Mixte des Transports de l'Oise* (SMTCO), à sa Communauté de communes et à la Région.

Equipements nécessaires à l'aménagement d'un arrêt de bus sécurisé (source : Points d'arrêt de bus et de car accessibles à tous : de la norme au confort - CEREMA)



Exemple d'arrêt de bus aménagé (source : CEREMA)



3. Développer le covoiturage

Les conditions de réussite pour développer le covoiturage : **une communication efficace et incitative** et la **mise en relation pour rassurer les potentiels usagers et leur faciliter la tâche**.

Actuellement, les aires de covoiturage sont peu fréquentées du fait d'un manque de communication et de lisibilité des aménagements auprès des usagers. Seules les aires de covoiturage du Noyonnais sont référencées sur la plateforme www.covoiturage-oise.fr

Les communes ayant aménagé une aire de covoiturage sont invitées à contacter le *Syndicat Mixte des Transports de l'Oise* (SMTCO) pour qu'elle soit référencée sur la plateforme et pour améliorer éventuellement sa visibilité avec l'aide du SMTCO.

Ce site et l'application mobile permettent de mettre en relation (gratuitement) des covoitureurs et covoiturés pour les trajets réguliers du quotidien. Les conducteurs fixent eux-mêmes les conditions tarifaires et ne paient pas de commissions, le dispositif étant un service public. De nombreuses entreprises (Saint-Gobain, le CHI Compiègne-Noyon, les zones d'activités économiques et industrielles du Noyonnais,...) sont partenaires du dispositif pour permettre à leurs salariés de trouver facilement un covoiturage au sein leur entreprise ou entre salariés d'une même zone d'activité.



Il y a un enjeu important à faire connaître cette plateforme, afin qu'elle enregistre plus d'offres et de visites, ce qui en fera un outil plus performant pour la mobilité alternative sur le territoire. En effet, la concertation menée auprès de 768 personnes par le *Pays de Sources et Vallées*, a démontré la méconnaissance de la plateforme et des aires de covoiturage existantes de la part des habitants/actifs, qui ont par ailleurs des attentes quant à la mise en relation facilitée.

La commune peut mener une **campagne de communication auprès des habitants** pour promouvoir *Oise mobilité* et la plateforme www.covoiturage-oise.fr à travers des affiches et flyers dans les lieux publics et lors des manifestations, des articles réguliers dans le bulletin municipal, sur le site Internet de la commune, les réseaux sociaux, *panneau pocket*,... Pour encourager les habitants à faire du covoiturage, elle peut communiquer sur les subventions et les aides de l'Etat, la Région et des entreprises, le *Forfait Mobilités Durables* dont peuvent bénéficier les covoitureurs. Elle peut également interviewer un habitant de la commune qui pratique régulièrement le covoiturage et publier son témoignage dans les supports de la commune, sur les réseaux sociaux,...

Elle peut également **organiser des événements conviviaux pour organiser la mise en relation entre habitants** à la mairie, à l'école, au centre social,... Cela peut prendre la forme d'un petit déjeuner ou d'un pot amical (ou s'appuyer sur un événement existant) au cours duquel un habitant témoigne sur son expérience du covoiturage, les participants sont invités à faire connaître leurs trajets quotidiens, leur offre de covoiturage ou leur besoin de déplacement via des *post-it*, panneaux au mur, une carte du territoire ou de la commune matérialisée au mur ou au sol pour visualiser les déplacements réalisés,... Elle peut solliciter le *Syndicat Mixte des Transports de l'Oise* (SMTCO), sa communauté de communes ou le *Pays de Sources et Vallées* pour bénéficier de supports voire de soutien pour l'animation de cet événement.

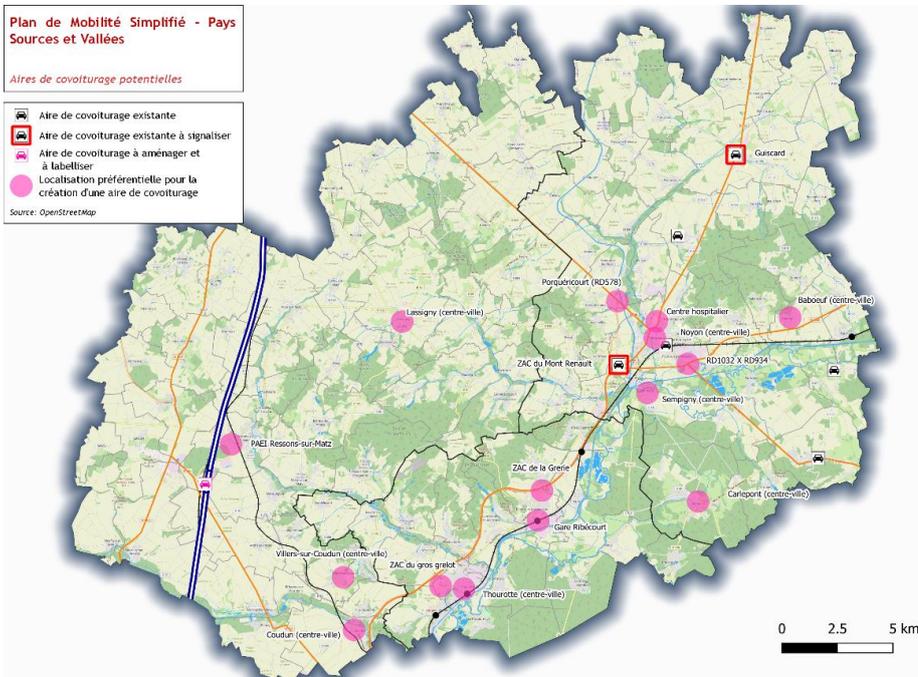


Enfin, si cela s'avère pertinent (après concertation auprès de la Communauté de communes et du SMTCO), la commune peut **créer une aire de covoiturage à un endroit stratégique** : gare, lieu d'intermodalité, ou de trafic important, proximité de pôle(s) générateur(s) important(s) (zone d'activité, établissement scolaire,...). L'étude mobilité et la concertation terrain menée par le *Pays de Sources et Vallées* ont permis d'identifier les secteurs où il serait particulièrement pertinent de créer des aires de covoiturage (cf carte ci-dessous et se rapprocher du *Pays de Sources et Vallées* pour connaître les localisation précises).

Plan de Mobilité Simplifié - Pays Sources et Vallées

Aires de covoiturage potentielles

-  Aire de covoiturage existante
 -  Aire de covoiturage existante à signaler
 -  Aire de covoiturage à aménager et à labelliser
 -  Localisation préférentielle pour la création d'une aire de covoiturage
- Source: OpenStreetMap



L'aire peut être située sur des lieux de « départ » (centres-bourgs, sortie de village, nœuds routiers) et/ou des lieux d'arrivée (ZAE, grands équipements, zones commerciales).

L'aménagement de ces aires de covoiturage peut s'accompagner de l'implantation d'autres services de mobilité (borne électrique, borne de gonflage pour les vélos, jalonnement routier, cyclable et piéton) pour encourager l'intermodalité (pour que les personnes covoiturées se rendent par exemple sur l'aire de covoiturage à vélo plutôt qu'en voiture depuis leur lieu d'habitation).

La signalétique installée doit utiliser le même marquage et les mêmes panneaux de signalisation que les aires de covoiturage existantes, pour plus de cohérence et de lisibilité sur le territoire. Afin de limiter l'artificialisation des sols, l'implantation de nouvelles aires de covoiturage sur des parkings existants est à privilégier.

EXEMPLE D'ACTION

L'aire de covoiturage de CUTS

La commune de Cuts a installé une aire avec 3 places de covoiturage sur le parking de la place du village située en plein cœur de la commune, à proximité de l'école et des commerces et au bord de la route départementale Noyon-Soissons (D934) qui enregistre jusqu'à 7 000 véhicules par jour.



L'aire de covoiturage et le panneau sont bien visibles depuis la D934, ce qui contribue à sa promotion et à inciter les automobilistes à l'utiliser.



Les parents peuvent également covoiturer une fois les enfants déposés à l'école sans reprendre leur voiture, voire se rendre à l'école et/ou sur l'aire de covoiturage à pied.

4. Développer le covoiturage solidaire entre les habitants de la commune

Pour permettre aux personnes fragiles et/ou ayant peu de moyens de pouvoir se déplacer, la commune peut également encourager les usages partagés de la voiture avec une dimension sociale, en mettant par exemple en place du covoiturage solidaire entre ses habitants.

La commune peut impulser et faciliter la démarche en :

- recensant les conducteurs volontaires
- recensant les potentiels bénéficiaires du service avec l'aide du CCAS, du centre social,...
- définissant une charte de bon fonctionnement du service qui rassurera les participants
- organisant la mise en relation entre les conducteurs et les potentiels bénéficiaires.

EXEMPLE D'ACTION

REZO POUCE : Autostop organisé sur le PLATEAU PICARD

L'objectif de REZO POUCE est de cadrer l'autostop et le développer en local afin d'instaurer un climat de confiance en mettant en place un réseau de volontaires identifiés et validés par la collectivité.

100 arrêts d'autostop ont été installés dans chaque commune du *Plateau picard* (devant la mairie, aux arrêts de bus,...) matérialisés par des panneaux. REZO POUCE a transmis des outils de communication et formé des agents de la collectivité et des relais locaux pour diffuser l'information auprès des habitants.

Les conducteurs et passagers doivent s'inscrire sur le site internet ou en mairie. Les conducteurs obtiennent alors un macaron à mettre sur leur pare-brise et les auto-stoppeurs des panneaux avec la destination souhaitée. Une application smartphone facilite la mise en relation des uns avec les autres. Le dispositif garantit un temps d'attente de 6 minutes maximum pour les passagers. Le coût conseillé pour les trajets est de 5 centimes par km afin que le dispositif reste accessible à tous.

Le plateau picard a enregistré 60 inscrits en 2 mois. Il a ensuite déployé le service *REZO Sénior* aux personnes âgées. La collectivité souhaite créer une cellule d'animation pour informer le public et mettre en relation.



Coût du projet : 40 000€ la 1^{ère} année pour l'installation de panneaux et la campagne de communication et 4500€ les années suivantes. Soutien financier de l'ADEME (dispositif *French Mobility*).

Plus d'informations : www.rezopouce.fr

EXEMPLE D'ACTION

Le covoiturage solidaire des Monts du Lyonnais (69)

La MSA et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais ont mis en place un dispositif solidaire de covoiturage avec 4 associations à vocation sociale qui organisent des animations, elles recensent et mettent en relation les covoitureurs.

Toutes les personnes sans moyen de locomotion et adhérentes à l'une des 4 associations peuvent bénéficier du service qui permet de réaliser des déplacements occasionnels dans un rayon de 30 km du lundi au samedi de 8h à 19h. Pour en bénéficier, l'utilisateur doit avoir adhéré à l'une des 4 associations et il partage les frais au prorata du nombre de personnes dans la voiture, sur la base de 0,50 € par km.



5. Développer l'autopartage entre les habitants de la commune

L'autopartage consiste à mettre à disposition son véhicule (lorsqu'il est disponible : les jours où il n'est jamais utilisé par exemple le week-end pour les véhicules des collectivités ou pour le 2^e véhicule d'un ménage) au profit d'usagers pour la destination de leur choix.

Les véhicules peuvent appartenir à un opérateur d'autopartage, à la collectivité ou aux particuliers.

La commune peut **encourager l'autopartage entre ses habitants** en les sollicitant pour recenser :

- ceux qui disposent d'une voiture qui n'est pas utilisée certains jours de la semaine ou à certaines périodes, et qu'ils seraient intéressés de proposer en autopartage,
- ceux qui ne sont pas véhiculés ou qui envisagent de se séparer de l'un de leur véhicule qu'ils utilisent peu, qui leur coûte trop cher,...

...puis **mettre en relation les propriétaires de véhicules et les auto-partageurs** via une plateforme dédiée telle que *Getaround* ou *OuiCar*.



Ces sociétés proposent une plateforme de réservation, la souscription à une assurance multirisque et à une assistance (qui est automatiquement incluse dans la location), la gestion de la relation vis-à-vis des conducteurs en cas d'incident ou de panne.

Le propriétaire du véhicule est responsable du bon entretien et de la maintenance du véhicule proposé, la carte grise doit être au même nom que celui de la personne qui met le véhicule en location, la voiture doit être assurée... Et pour pouvoir s'inscrire et louer un véhicule, il faut avoir un permis de plus de 2 ans.

Le service n'est pas gratuit mais le prix doit être modéré. Les particuliers mettant à disposition leurs véhicules peuvent ainsi être rétribués. Le gain financier de l'autopartage est important pour les usagers : il permet de réduire les coûts fixes de la voiture (assurance, entretien), soit en partageant sa voiture, soit en se passant d'une voiture (l'autopartage peut permettre de ne pas avoir de 2^e voiture dans le foyer).

La commune peut mener une **campagne de promotion des sites d'autopartage** entre particuliers ainsi qu'une sensibilisation sur l'intérêt économique et écologique de cette solution de mobilité.

Pour montrer l'exemple, rassurer et lancer le dispositif, **la commune peut également ouvrir une partie de sa flotte de véhicules au système d'autopartage**, aux heures où ils ne sont pas en service (soirées et week-end par exemple). Cette mesure s'accompagne d'une identification claire de places de stationnement dédiées aux véhicules d'autopartage, où les usagers se rendent pour prendre ou déposer le véhicule.

EXEMPLE D'ACTION

La commune de Villeroque-Termenès (11) partage son véhicule avec ses habitants

La commune de Villeroque-Termenès (137 habitants) a mis la Zoé des services communaux à la disposition de ses habitants pour leurs déplacements quotidiens (magasin, visites amicales, soins, examens...) de courte durée dans un rayon de 80 km maximum.

La location du véhicule est de 6€ pour la demi-journée et de 12€ la journée pour les habitants (et de 15 et 25€ pour les personnes extérieures à la commune). La société CLEM assure le service de location.



Le véhicule est stationné et rechargé grâce à une borne de recharge électrique sous ombrières photovoltaïques de 200 m² qui alimente en électricité la borne, un bâtiment communal et un commerce.

Le véhicule est loué 7 demi-journées en moyenne par semaine par une quarantaine d'abonnés et il parcourt environ 30 000 km par an.

Le partage du véhicule est réparti la manière suivante : 21% d'utilisation par des agents /élus communaux, 77% par des habitants de la commune, et 2% par des personnes extérieures à la commune.

La commune a estimé que l'utilisation de ce véhicule « propre » permet une diminution des émissions de l'ordre de 3 tonnes de CO₂ par an.

Coût du projet : 28 713€ d'investissements (Zoé+ombrières photovoltaïques) + environ 5 900€ de frais de fonctionnement annuel (plateforme de location CLEM) subventionnés à 64% par le programme LEADER.

Plus d'information : www.autopartage.villerouge.fr

5. Encourager la mobilité douce au sein de la commune

Même en milieu rural, **1 déplacement sur 2 fait moins de 5 km** et un tiers des déplacements font moins de 2 km (source : CREM). La majorité de nos 106 communes ayant peu ou pas de relief, la pratique de la marche et du vélo est d'autant plus envisageable.

En plus, ces modes de **déplacements actifs sont bénéfiques pour notre santé** : selon l'OMS, 30 minutes d'activité physique par jour réduit de 30% le risque d'AVC, cancer, diabète,... Les smartphones et montres connectées sont incitatifs pour se lancer dans des défis individuels (ex : *Challenge des 10 000 pas par jour*).

Ces dernières années, avec le vélo à assistance électrique et les périodes de confinement, **la pratique du vélo a connu un développement exponentiel enregistrant une augmentation de 27% en 2020²**. Cette tendance semblerait se poursuivre sur la durée.

Les communes peuvent encourager leurs habitants à se déplacer à pied ou à vélo pour se rendre dans les communes du centre-bourg (voisin), à l'école, aux activités de loisirs,... à travers diverses actions :



- **ralentir la vitesse des véhicules** dans la commune, a minima dans le centre-bourg ;

- **rendre bien visibles et communiquer sur les itinéraires existants** à travers une signalétique efficace et incitative (marquage au sol, panneaux indiquant les lieux accessibles à pied/vélo et le temps de parcours plutôt que la distance) ;

- **bien baliser ces itinéraires**

(panneaux de signalisation directionnelle) tout au long du parcours pour que les usagers n'aient pas à se demander où ils doivent tourner ;



- **signaler les lieux d'intérêt sur le parcours** (équipements/services publics, lieux à visiter, site naturel remarquable,...) ;
- **animer le parcours** avec des panneaux pédagogiques (attractifs et rapides à lire) et si possible ludiques sur un monument, la biodiversité locale, une anecdote, l'histoire de la commune,... mais aussi des bancs, une aire de pique-nique, une aire de jeu, un parcours sportif,...

- **aménager des stationnements pour vélos** (bien visibles, sécurisés et abrités pour les lieux où le stationnement est long) devant les commerces, l'école, les équipements publics, les infrastructures sportives, les entreprises, la gare, les arrêts de bus, les aires de covoiturage,...

Type de stationnement	Lieux concernés	Quantité	Exemple
Parking à vélo en libre-accès : arceaux non abrités	<ul style="list-style-type: none"> - Commerces - Services - Sites touristiques 	Liaison cyclable à proximité : 10 arceaux Pas de liaison cyclable à proximité : 5 arceaux	
Parking à vélo en libre-accès : arceaux abrités mais sans accès sécurisé	<ul style="list-style-type: none"> - Hôpitaux - Zones d'activité - Pôles sportifs 	10 arceaux par pôle	
Parking à vélo avec accès sécurisé (box ou local fermé)	<ul style="list-style-type: none"> - Gares 	Voir les détails par gare de la fiche action 1 du plan global d'actions du PDMS	

- **veiller à la continuité et la sécurisation des pistes cyclable**, à aménager de manière sécurisée les passages dangereux, à limiter la vitesse des véhicules au niveau de ces passages, à s'assurer que les itinéraires mènent bien jusqu'au(x) lieu(x) d'intérêt ;
- **créer des pistes cyclables aussi sécurisées que possible**, si possible indépendantes de la route.

En savoir plus : [Guide Vélo & Territoires JALRIC-IDD.pdf \(velo-territoires.org\)](#)

EXEMPLE D'ACTION

LASSIGNY aménage des voies de cheminement doux vers ses zones d'activité

La commune de Lassigny a créé 2 voies sécurisées de cheminement doux (pour les piétons et les cyclistes) pour **relier son centre-bourg à la zone d'activité** où se trouvent la majorité des emplois (l'Oréal) **et à la zone commerciale** du *Leclerc*. Les habitants de la commune peuvent ainsi se rendre sur leur lieu de travail, aller déjeuner, ou faire leurs courses à pied ou à vélo.

Les habitants concertés en septembre 2022 par le Pays de Sources et Vallées ont indiqué se déplacer beaucoup à pied et à vélo car ils se sentent en sécurité.



EXEMPLE D'ACTION

Une piste cyclable vers Compiègne depuis COUDUN et VILLERS-SUR-COUDUN

L'agglomération de Compiègne a aménagé une piste cyclable sécurisée depuis la gare de Compiègne jusqu'à Bienville. La Communauté de communes du Pays des Sources va prolonger cette piste jusqu'à Coudun puis Villers-sur-Coudun en partenariat avec ces 2 communes.

Les habitants de Coudun pourront ainsi bientôt se rendre à vélo à Compiègne (4,5 km) via une piste cyclable sécurisée aménagée sur l'ancienne voie ferrée entre Compiègne et Roye.

La piste cyclable sera ensuite prolongée jusqu'à Villers-sur-Coudun et reliera le centre du village au quartier de Rimberlieu qui est un peu excentré sur les hauteurs du village.

Plus de 3 000 habitants de ce secteur bénéficieront de cette piste cyclable pour leurs déplacements quotidiens vers les commerces de Coudun, la gare de Compiègne,... ou pour le loisir (la piste rejoindra les 125km de pistes cyclables de l'ARC).

Coût du projet : 852 800€ (HT) pour 3,6 km de piste cyclable subventionnés à 30% par la DSIL, à 35% par le Département et la Région a été sollicitée à hauteur de 15%.



EXEMPLE D'ACTION

Des aménagements pour réduire la vitesse et sécuriser les piétons à SEMPIGNY



Pour réduire la vitesse des 4 000 véhicules qui traversent chaque jour le village et encourager la marche et le vélo, la commune de Sempigny (800 habitants) a aménagé 3 zones à 30 km/h, un feu au niveau de l'école, et 2 zones de rétrécissement de la chaussée sur la Grand Rue qui traverse le village et dessert l'école (D145).

Ces travaux ont permis une baisse significative de la vitesse des véhicules qui traversent le village. Les habitants se sentent davantage en sécurité et se

déplacent plus volontiers à pied. Les parents d'élèves sont rassurés et certains laissent même leurs enfants se rendre seuls à l'école à pied ou à vélo.

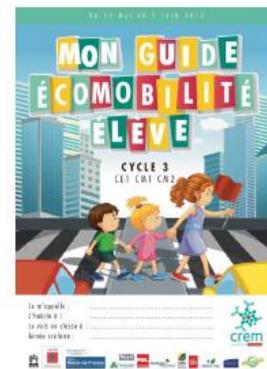
Coût du projet : 75 000€ TTC pour l'installation de feux tricolores financés à 50% par la DETR.

6. Organiser des actions de sensibilisation

Pour sensibiliser ses habitants à se déplacer autrement qu'en voiture individuelle, la commune peut organiser :

- **une campagne d'information** par exemple sur *Oise mobilité* et toutes les possibilités de transport depuis la commune ;
- **des actions de sensibilisation** auprès du personnel communal, des entreprises, des enseignants, des enfants et des familles via l'école, le périscolaire ou le centre de loisirs avec l'aide du CREM (*Centre ressource en éco-mobilité*), du CPIE, de MAIF Prévention, de la gendarmerie ou de l'inspection académique qui peuvent installer et animer un parcours à vélo,...

- un événement sur la mobilité lors d'une manifestation, à l'école, lors de la *Journée vélo* ou du *Mois de mai à vélo*, la *Semaine de la mobilité* en septembre,...
- un **Défi mobilité** en mai avec le CREM et l'école (150 écoles de la région y participent chaque année).



- un **pédibus** mis en place avec l'association des parents d'élèves, une association, des seniors volontaires, le personnel communal pour assurer le « ramassage » des élèves à pied ou autre (vélobus, calèche,...



7. Accompagner ou élaborer un Plan de mobilité

La commune peut également élaborer ou accompagner l'élaboration d'un Plan de mobilité avec ses entreprises (celles ayant plus de 100 salariés sont obligées d'en mettre un en place), la Communauté de communes et le *Syndicat Mixte des Transports de l'Oise* (SMTCO). Cette élaboration passe par 5 étapes :

- 1/ Phase préparatoire : définition et articulation du projet, mobilisation des parties prenantes, mise en place d'un comité de pilotage, répartition des rôles, rétroplanning,...
- 2/ Réalisation d'une étude d'accessibilité : élaboration d'un diagnostic et analyse de l'accessibilité de l'entreprise/la commune par voie routière, vélo et piétonne, de l'offre de transports en commun, du réseau et des pratiques de covoiturage, des infrastructures de stationnement (2RM, voitures, vélos, PMR), des politiques de déplacements professionnels, analyse des flux des salariés depuis leur lieu d'habitation.
- 3/ Etude des pratiques et des besoins des salariés de l'entreprise : organisation d'une enquête terrain, d'ateliers d'échanges,... pour identifier les trajets des salariés, leurs pratiques de mobilités, les difficultés rencontrées, leurs besoins, leurs freins,...
- 4/ Elaboration du plan d'action : définition des actions à mettre en place au vu des résultats du diagnostic et des besoins identifiés. Des actions simples peuvent être mises en œuvre (information, sensibilisation, incitations financières et matérielles, etc.) mais aussi des aménagements aux alentours de l'entreprise, pour rejoindre le centre de la commune, les commerces... Le programme d'actions précisera le calendrier et les modalités de mise en œuvre.

L'ensemble de la démarche (diagnostics et plan d'action) doit ensuite être formalisé dans un rapport puis transmis à l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (CCPN, CC2V ou la Région pour la CCPS).

- 5/ Mettre en place un suivi du Plan de Mobilité avec des indicateurs de performance pour mesurer les résultats et un processus d'amélioration continue et d'adaptation du plan d'actions aux évolutions.

Plus d'informations : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/plan-mobilite-simplifie-guide-pratique-collectivites>

Coûts moyens pour évaluer les dépenses de votre projet et/ou Plan de mobilité (Source : Explain)

Type de projet	Unité	Coût investissement moyen (HT)	Coût de fonctionnement par an moyen (HT)
Transports en commun			
Mise en conformité des arrêts de bus	Point d'arrêt	12 500 €	
Panneaux affichage dynamique	Panneau	3 500 €	525 €
Modes actifs			
Mise en accessibilité des cheminements piétons	Mètre linéaire	350 €	
Création d'une piste cyclable / voie verte	Mètre linéaire	133 €	
Création d'une bande cyclable / aménagement partagé	Mètre linéaire	63 €	
Panneaux de signalisation vélo / piéton	Panneau	275 €	
1 place de stationnement vélo sécurisée	Place	1 250 €	
Eco-mobilité			
Création d'une place de covoiturage sur parking non existant	Place	2 000 €	
Achat et implantation d'une borne de recharge électrique	Borne	10 000 €	200 €
Déploiement d'un véhicule en autopartage (véhicule déjà acquis)	Véhicule		8 000 €
Stationnement			
Places de stationnement PMR ou création de places de covoiturage	Place	450€/500 €	
Création d'une place de stationnement deux-roues motorisé	Place	400 €	
Création de parking sur une surface non aménagée/sans revêtement en enrobé (<i>hors acquisition foncière</i>)	Place	7 000 €	
Panneau de signalisation routière	Panneau	400 €	

8. Accompagnement technique et financier de vos projets de mobilité

Les structures d'accompagnement pour vos projets

	<p>Pour tout projet : Contactez le <i>Service Aménagement</i> de votre Communauté de communes</p>
	<p>Pour tout projet : Syndicat Mixte des Transports de l'Oise (SMTCO) 1 rue des Filatures - CS 40551 – 60 005 Beauvais cedex Tél : 03 75 15 02 50 - E-mail : contact@smtco.fr www.syndicat-mixte-transports-oise.fr</p>
	<p>Pour les animations et actions de sensibilisation : Centre ressource en éco-mobilité des Hauts-de-France (CREM) En Savoir Plus - 6/12 Rue des 2 Ponts – 80 000 Amiens Tél : 03 20 52 97 58 ; E-mail : contact@ecomobilite.org www.ecomobilite.org</p>
	<p>Pour les animations et actions de sensibilisation : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays de l'Oise 6/8 Rue des Jardiniers – 60 300 Senlis Tél. : 03 44 31 32 64 ; E-mail : contact@cpie-hautsdefrance.fr www.cpie60.fr</p>

FINANCER vos projets de MOBILITE



DETR : Aménagement et renforcement de la voirie rurale, de pistes cyclables et de sentes piétonnes (4.6)

Projets éligibles : Aménagement et renforcement de la voirie rurale, de pistes cyclables et de sentes piétonnes.

Montant de la subvention : 40% à 60% maximum d'aide dans la limite de 150 000€ HT de dépenses globales pour les communes < 2 000 habitants et 170 000€ pour les autres

[Plus d'infos](#)



DETR : Aménagement de parking de desserte et de parc à vélos sécurisé (4.4)

Projets éligibles : Aménagement de parking de desserte et de parc à vélos sécurisé

Subvention : 50% à 70% dans la limite de 60 000€ de dépenses globales HT éligibles

[Plus d'infos](#)



DETR : Acquisition d'un véhicule utilitaire propre et/ou hybride (2.5)

Projets éligibles : Acquisition d'un véhicule utilitaire propre et/ou hybride

Subvention : 30% à 50% dans la limite de 30 000 € de dépenses globales HT éligibles

[Plus d'infos](#)



DEPARTEMENT DE L'OISE : Voirie et réseaux divers

Projets éligibles : Études de faisabilité préalables, travaux de création de voirie de desserte d'équipements publics, création/réhabilitation/aménagement de voiries communales, travaux de bordurage le long des routes départementales en traversée de bourg, création de pistes cyclables.

Financement : taux communal

[Plus d'infos](#)



DEPARTEMENT DE L'OISE : Aménagement de circulations douces

Projets éligibles : études, acquisitions foncières, aménagement de voie de circulation douce

Financement : 60% pour les études, taux communal ou 50% à 80% pour les acquisitions foncières

Taux communal ou jusqu'à 50% si itinéraire vers la *Trans'Oise* ou l'EV3 (100€ à 150€ maximum par km)

Taux communal ou jusqu'à 40% si l'itinéraire s'inscrit dans le schéma départemental (100€ à 150€ max/km)

[Plus d'infos](#)



REGION : ACTes (Aides aux Communes et aux Territoires) communes < 2 000 hab.

Projets éligibles : développement de mobilités décarbonées notamment les modes actifs

Financement : 25% des dépenses éligibles dans la limite de 10 000€ ; 30% dans la limite de 10 000€ pour les communes au potentiel financier < à la moyenne régionale

[Plus d'info](#)



REGION : Signalisation et mise en sécurité des points d'arrêt de bus

Projets éligibles : Travaux et équipements pour la sécurisation des arrêts de bus.

Financement : jusqu'à 80% du coût HT limité à 1 000 € par point d'arrêt.

[Plus d'infos](#)



ADEME : Aide aux études en matière de mobilité durable

Projets éligibles : études pour développer une stratégie, un plan de mobilité, des solutions de mobilité durable.

Financement : 70% maximum

[Plus d'info](#)



Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Projets éligibles : actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et du développement durable.

Financement : 20% à 80% maximum

[Plus d'info](#)



LE FONDS VERT : Développement du covoiturage (axe 3)

Projets éligibles et financement :

- 50% d'aide pour l'élaboration de schémas directeurs et études pré-opérationnelles
- 20% pour les travaux d'infrastructures (coût max. : 3 000€/place de parking), équipements, signalétique
- Outils et actions d'animation locale pour encourager la pratique de covoiturage
- Incitations financières à la pratique du covoiturage selon le principe 1€ versé par l'État pour 1€ versé par la collectivité. Prise en charge de 50% du budget alloué à la campagne d'incitation financière locale (comprenant les incitatifs versés pour une année au maximum et les coûts associés au dispositif d'allocation).

[Plus d'infos](#)



Appel à projets Fonds mobilités actives et aménagements cyclables

Projets éligibles : aménagements cyclables résorbant des problèmes de discontinuité d'itinéraire, de franchissements (pont, passerelle, tunnel) et de points noirs de sécurité routière (carrefours dangereux, trafic dense) ou aménagement d'itinéraire sécurisé < 15 km justifié par un trafic dense et/ou une vitesse élevée

Financement : 50% maximum

[Plus d'infos](#)



Programme européen LEADER du Pays de Sources et Vallées

Projets éligibles :

- Solutions de mobilité peu/pas polluantes, solutions de mobilité partagée
- Création et diffusion de supports, animations de sensibilisation/de mise en relation
- Actions de communication, d'information et supports d'information
- Formations permettant de faciliter l'accès aux solutions de mobilité solidaires /alternatives à la voiture

Financement : 64% maximum des dépenses éligibles HT limité à 50 000€

[Plus d'infos](#) : Morgane-Mérodie GATHEN au 06 33 27 41 06 ou morganemelodie.gathen@sourcesetvallees.fr



Fonds européens FEDER : Accompagner les changements de comportement et accroître des modes alternatifs à la voiture individuelle afin de limiter l'impact écologique des déplacements quotidiens (OS 2.8)

Projets éligibles : MO, services, conseils, fournitures, équipements, travaux liés à la création d'itinéraires structurants réservés aux modes actifs, à la résorption de points durs cyclables et piétons (discontinuité

voie cyclable, passage dangereux,...), d'espaces de stationnement vélos, d'aires de covoiturage,...

Financement : environ 40% des dépenses éligibles

Plus d'infos : DOMO FEDER (page 157)



ALVEOLE+ : Stationnement vélo

Projets éligibles : Abris vélo et actions de sensibilisation

Financement : 40% maximum des abris vélos (forfaits maximum selon type d'abris)

Plus d'infos : <https://alveoleplus.fr/programme>

Plan Climat : 25 idées d'actions pour ma commune



**GESTION DES ESPACES VERTS ET
PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE**

Plan Climat : 25 idées d'actions pour ma commune

GESTION DES ESPACES VERTS ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

1. Enjeux et objectifs du territoire

En 2019, l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services éco-systémiques) alertait le monde entier sur un **déclin de la nature « sans précédent »**. Certains scientifiques parlent même de la 6^{ème} extinction de masse (la dernière remonte à 65 millions d'années, avec la disparition des dinosaures). En effet, ce ne sont pas moins d'un million d'espèces animales et végétales qui sont menacées d'extinction. Contrairement aux précédentes extinctions, celle-ci est causée par l'activité humaine à une vitesse sans précédent.



La hausse des températures a un impact sur les aires de répartition et les cycles de vie des espèces (floraison, mouvements migratoires...). Pour chaque degré supplémentaire, il est considéré que l'aire de répartition des espèces migre vers le Nord de 200 à 300 km en latitude et de 150 m en altitude.

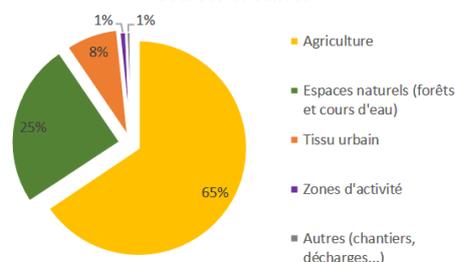
Certaines espèces d'oiseaux telles que le chardonneret, considérées comme étant plutôt « communes » il y a 20 ans, sont devenues aujourd'hui beaucoup plus rares. En effet le chardonneret a vu sa population baisser de 40% entre 2010 et 2020.

Malgré le phénomène d'urbanisation notamment sur la vallée de l'Oise et le sud du Pays des Sources, notre territoire compte de nombreux espaces naturels et boisés qui constituent un refuge pour de nombreuses espèces.

Certaines de ces zones sont protégées (ZNIEFF, Natura 2000, trame boisée, herbacée et bleue) et permettent de préserver les corridors écologiques, condition *sine qua none* de la résilience de certaines espèces.

Les communes jouent un rôle majeur dans la préservation de cette richesse et des réservoirs de biodiversité en **limitant l'étalement urbain** et en adoptant des **pratiques de gestion respectueuses de l'environnement**. Elles peuvent également optimiser la capacité du territoire à stocker le carbone en encourageant son **reboisement, le maintien des prairies et des zones humides**.

Répartition de l'occupation des sols sur le Pays de Sources et Vallées



2. Gestion durable des espaces verts

Pour assurer une gestion durable de leurs espaces verts, faire des économies et limiter l'arrosage, les communes sont de plus en plus nombreuses à :

- Opter pour la « **gestion différenciée** » : gérer de façon indépendante chaque espace en fonction de l'usage, de la localisation et de la fréquentation du site. Des zones pas



ou peu fréquentées peuvent ainsi éviter d'être tondues (régulièrement) pour favoriser la biodiversité. Pour en savoir plus, consultez le [Guide du CAUE sur la gestion différenciée](#)

- Choisir **des fleurs vivaces, si possibles locales, et nécessitant peu d'arrosage** (saugue, marjolaine, tulipes,...) : voir le [Guide du fleurissement durable des communes de l'Oise](#). Attention à l'origine des semences : privilégier le label « Végétal Local » pour avoir des fleurs adaptées aux conditions climatiques et non invasives.

- **Favoriser la végétation spontanée** : orchidées, coquelicots, marjolaine...



- **Réduire la fréquence des tontes et privilégier la fauche** : cela permet la préservation de la biodiversité, le maintien de la qualité de la pelouse (une tonte moins rase limite le développement de la mousse) et en plus, cela est plus économique et moins chronophage pour le personnel communal. La fauche permet aussi de varier les hauteurs de coupe. Pour conserver un milieu ouvert, il est quand même nécessaire une à deux coupes par an. L'éco-pâturage en partenariat avec un éleveur ovin peut être une solution pour les grands espaces enherbés.

- **Désherbage manuel et mécanique** : utiliser un réciprocatrice pour les contours des arbres, le long des trottoirs, les cimetières et les zones en gravillons.

- Utiliser du **compost comme engrais** pour les parterres communaux : ce compost peut être produit à partir des déchets verts de la commune (tonte, feuilles,...) et des déchets alimentaires issus de la cantine, des commerces de bouche, des foyers,...

- **Pailler** les parterres permet d'éviter le développement d'herbes non désirées, de



limiter l'érosion et l'assèchement du sol et donc le besoin en eau des fleurs (90% d'humidité conservée contre 20% pour un sol sans paillage), de favoriser l'activité biologique dans le sol et d'en améliorer ainsi la fertilité. Le paillage peut être composé de bois déchiqueté (qui peut éventuellement être récupéré auprès des habitants équipés d'un broyeur ou leur proposer la mise à disposition ponctuelle

d'un broyeur à végétaux), de miscanthus fourni par des agriculteurs locaux,...

- **Récupérer l'eau de pluie pour arroser** les parterres, le terrain de foot,...

- **Informier et sensibiliser ses habitants pour favoriser l'acceptabilité** des mesures zéro phyto, le fauchage tardif, ... via le bulletin municipal, les réseaux sociaux (exemple de Longueil-Annel ci-contre), des panneaux dans la rue, ou encore des animations lors d'événements.

- **Inciter ses habitants à en faire de même** en publiant des articles dans le bulletin municipal avec par exemple une recette de répulsif naturel, en organisant une animation, un atelier jardinage, la distribution de composteurs (accompagnée d'un guide explicatif) et/ou de récupérateurs d'eau de pluie à ses habitants en partenariat avec la Communauté de communes.

Ville de Longueil-Annel

Bgt Bgt Bonjour et merci pour votre remarque. Le retour à une gestion de la nature raisonnée est actuellement une préoccupation pour toutes les villes, les plus grandes comme les plus modestes. Le fauchage tardif consiste à laisser enherbées certaines zones afin de préserver la biodiversité, en respectant le cycle naturel des plantes et l'aspect esthétique : il permet à la flore de s'exprimer tout au long du printemps et de l'été, offrant les attraits visuels d'un paysage changeant et la redécouverte d'espèces oubliées telles que les orchidées et tulipes sauvages. La faune peut ainsi trouver plus aisément abris et nourriture. Concernant votre crainte des tiques, elles prolifèrent ces dernières années en raison du réchauffement climatique. Elles sont sur des zones de passage et grimpent sur les plus hauts végétaux en attendant le passage d'un hôte sur lequel elles peuvent s'accrocher. Concernant vos craintes pour nos amis à 4 pattes, la vigilance est toujours de mise, même sans zones de fauche tardive. Dans notre ville, les espaces non tondues ne sont pas des zones de passage (talus, descente vers le canal, etc.). Le choix de ces zones a été fait de manière logique et la réflexion est articulée autour d'un vrai projet de cadre de vie par la commission environnement et cadre de vie. Nous vous prions de croire que l'intérêt des habitants actuels, mais également des futures générations de Longueillois, est prioritaire dans la démarche des élus. Bonne journée ensoleillée à Longueil-Annel.

EXEMPLE D'ACTION

A TRACY-LE-VAL : une gestion raisonnée et efficace des espaces verts

Un cimetière enherbé

La commune de Tracy-le-Val devait entreprendre des travaux du cimetière pour respecter les normes d'accessibilité PMR. Le cimetière alors composé d'allées de graviers non stabilisées nécessitait un investissement de 120 000€ de travaux de mise aux normes. La commune a finalement préféré engazonner

entièrement le cimetière dans un objectif de gain économique et du temps passé pour l'entretien avec la gestion *zéro phyto*. Les services techniques ont semé les graines directement dans les graviers (peu profonds) après avoir ratissé la surface. N'importe quelle variété de gazon peut être utilisée du moment que l'entretien est correctement réalisé. A Tracy-le-val, la tonte du gazon est limitée à 7 ou 8 cm de haut : cela permet d'augmenter la densité de pelouse et de maintenir l'humidité en cas de sécheresse. Cette gestion **réduit considérablement le temps passé à l'entretien du cimetière**. De plus, elle a un réel **avantage économique**, puisque l'investissement se réduit à la semence (750€ et une matinée de travail).

De jolis parterres qui contribuent à l'embellissement et la sécurité routière dans la commune

Les parterres de la commune sont **composés uniquement de plantes vivaces** qui présentent l'intérêt de se démultiplier facilement, de couvrir le sol et limiter l'apparition d'adventices, et enfin de perdurer d'une année sur l'autre évitant ainsi les coûts récurrents d'achat de fleurs. De plus, cela présente plusieurs **avantages écologiques** : les vivaces de la commune ne sont pas produites dans des serres chauffées à l'étranger, elles ne nécessitent **plus aucun arrosage** (grâce au paillage de plaquettes ou de miscanthus disposé en hiver), et enfin les graminées telles que le miscanthus constituent un abri pour les insectes en hiver.

Les nouveaux parterres créés le long des routes et au niveau des carrefours ont non seulement permis d'**embellir la commune** mais aussi d'**améliorer la sécurité des piétons** grâce à l'effet de rétrécissement de la chaussée et la baisse de la visibilité créée par les parterres fleuris qui incitent les automobilistes à lever le pied. Les habitants saluent le travail réalisé et apprécient l'aspect toujours fleuri, verdoyant et naturel de la commune.



3. Préserver et valoriser la biodiversité de sa commune

Pour connaître et inventorier la faune et la flore présentes sur votre commune, n'hésitez pas à solliciter des organismes tels que le *Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France*, le *Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de l'Oise* (CPIE), ou encore la *Ligue pour la Protection des Oiseaux*,...

Vous pouvez également mettre vos habitants à contribution afin de dresser un inventaire de la faune et de la flore locales, repérer et identifier les espèces invasives et assurer un suivi de l'évolution.

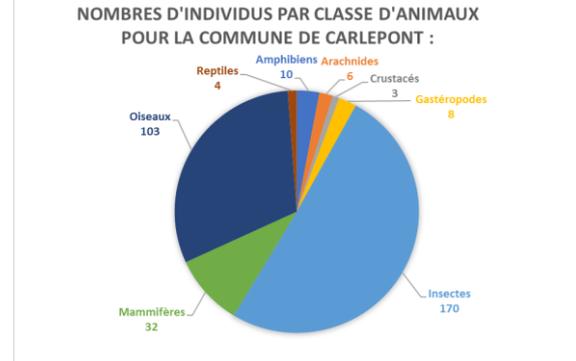
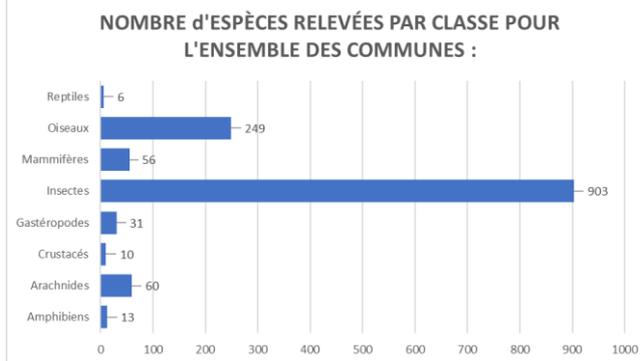
Avec le réchauffement climatique, il est en effet important de **surveiller de près et combattre les espèces exotiques envahissantes**, ces espèces végétales (renouée, arbre à papillons,...) et animales (raton-laveur, frelon asiatique,...) non locales qui s'implantent de façon incontrôlée et représentent une vraie menace la biodiversité locale.

Un Atlas de la biodiversité élaboré avec les habitants de la CC2V

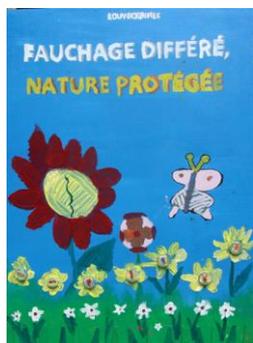
La Communauté de communes des Deux Vallées a invité ses habitants à participer à l'élaboration de son *Atlas de la Biodiversité* en organisant des animations nature pour faire connaître la richesse naturelle du territoire et les inciter à participer à sa préservation en accompagnant l'association Picardie Nature pour réaliser des inventaires dans les milieux naturels, en lui envoyant leurs propres observations, en accueillant dans leur jardin un inventaire de terrain... Cet atlas est disponible sur le site :

www.deuxvallees.fr

EXEMPLE D'INVENTAIRE réalisé par le CPIE sur des communes du territoire



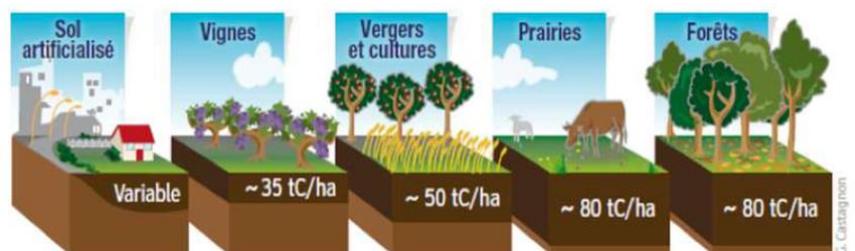
Amphibiens	Nombre sur ensemble des communes	Chiroptères	Nombres sur ensemble des communes	Reptiles	Nombres sur l'ensemble des communes
Alyte accoucheur	12	Sérotine commune	13	Orvet fragile	22
Crapaud commun	48	Murin d'Alcathoe	2	Lézard vivipare	35
Crapaud vert	1	Murin de Brandt	2	Couleuvre helvétique	22
Rainette verte	18	Murin de Dabenton	22	Tortue à cou caché d'Afrique	1
Triton alpestre	12	Murin à moustaches	34	Lézard vivipare	14
Triton ponctué	7	Murin de Natterer	19	Tortue de Floride	2
Grenouille verte	31	Noctule de Leisler	10		
Grenouille de Lessona	25	Noctule commune	8		
Grenouille rieuse	5	Pipistrelle de Kuhl	4		
Grenouille agile	37	Pipistrelle de Nathusius	7		
Grenouille rousse	41	Pipistrelle commune	44		
Salamandre tachetée	18	Oreillard roux	16		
Triton palmé	33	Oreillard gris	20		



Pour que votre commune soit accueillante pour la biodiversité, privilégiez le **fauchage tardif** accompagné de signalétique pour expliquer et favoriser l'acceptabilité auprès de vos habitants (exemple de panneau ci-contre réalisé par les enfants de centre de loisir) et aménagez des espaces naturels « champêtres » composés de **fleurs mellifères**.

Le **reboisement** avec la plantation d'arbres, arbustes et haies (en optant pour des essences locales) est également un bon moyen d'attirer la biodiversité... tout en favorisant le stockage du carbone comme le montre le schéma ci-dessous :

De plus, le reboisement est un moyen d'améliorer la **qualité de l'air respiré** par les piétons et les enfants aux abords de l'école. Une étude menée par l'Université de Lancaster a démontré qu'une haie dense permet de bloquer 49 % des particules de carbone noir, ainsi que 26 % des microparticules PM2,5 et PM1 émises par le trafic routier ([plus d'information sur l'étude](#)).



La plantation d'arbres peut être l'occasion de créer un événement participatif dans la commune en mettant à contribution les habitants, les scolaires, les centres de loisirs, des associations,... qui pourront ainsi être sensibilisés aux choix de gestion des espaces verts de la commune et donc plus compréhensifs face aux pratiques découlant du « zéro phyto » (cimetière et trottoirs enherbés, fauchage tardif,...).

La création d'un verger permet aux habitants de disposer d'un « bien commun », de les sensibiliser à une alimentation saine et locale, tout en les faisant bénéficier de fruits savoureux et gratuits. La cueillette permet de créer du lien social et peut constituer une activité pour les scolaires, voire servir de goûter pour le périscolaire ou l'accueil de loisirs.

Le site www.plantonsledecor.fr permet d'acheter des plants adaptés à notre région à des prix préférentiels.

Les mares et zones humides sont de formidables réservoirs de biodiversité qui contribuent en plus à améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau qu'il faut absolument préserver voire (re-)créer, beaucoup ayant disparu. Les communes peuvent valoriser les espèces qu'elles abritent en installant un panneau informatif voire en créant un parcours pédagogique.

Enfin, la commune peut donner un petit coup de pouce à la biodiversité en installant des passages pour les hérissons, crapauds, des hôtels à insectes, nichoirs... éventuellement fabriqués par les scolaires, le centre de loisirs ou même les familles lors d'un évènement ou d'une animation proposée par la commune.



EXEMPLE D'ACTION

A RESSONS-SUR-MATZ : création d'une mare dans la cour de l'école

Dans le cadre du programme d'animations scolaires sur le Plan Climat proposé chaque année aux écoles par le Pays de Sources et Vallées, l'école de Ressons-sur-Matz a créé une mare, des nichoirs et un hôtel à insectes dans la cour de l'école en partenariat avec la commune et la Communauté de communes du Pays des Sources qui ont fourni du matériel et une aide logistique. Les enseignants peuvent utiliser ces aménagements pour organiser chaque année avec leurs élèves des sessions d'observation des espèces végétales et animales.



Pour faire connaître et valoriser la biodiversité présente sur la commune auprès des habitants, randonneurs, touristes,... celle-ci peut mettre en place des panneaux informatifs, créer un parcours pédagogique, organiser des animations ponctuelles avec les associations spécialisées : visite guidée thématique sur la faune et ou la flore locale, ateliers d'observation et d'expérience, jeu de piste,...

EXEMPLE D'ACTION

Parcours pédagogique et animations sur la biodiversité aux étangs du PLESSIS-BRION

La commune du Plessis-Brion et la CC2V ont créé un parcours pédagogique avec des panneaux d'interprétation attractifs et ludiques pour inciter le public à découvrir les étangs et les nombreuses espèces qu'ils abritent. Des animations y sont régulièrement proposées avec le Conservatoire de Picardie, le CPIE, la LPO,... : ballades thématiques avec un guide, sessions d'observation des insectes, des batraciens et des oiseaux, atelier de fabrication d'hôtels à insectes,...



4. Le foncier communal au service de la biodiversité et l'alimentation locale

La plupart des communes disposent de parcelles disponibles ou louées à un agriculteur, mais qui peuvent aussi être utilisées pour valoriser la biodiversité locale, un espace naturel/boisé ou une zone humide et offrir aux habitants un espace de bien-être et de détente, ou bien pour produire des fruits et légumes au profit des habitants de la commune grâce à la création de jardins communaux, d'un jardin partagé ou un bail environnemental avec un maraîcher qui lui impose des pratiques de production respectueuses de l'environnement, l'ouverture ponctuelle du site au public sous forme de visites guidées ou de journées portes-ouvertes, la vente locale de produits locaux en circuit-court dont peuvent bénéficier les habitants mais aussi les scolaires, les centres de loisirs,...

La commune peut également acquérir du foncier qu'elle juge nécessaire de protéger.

EXEMPLE D'ACTION

A RIBECOURT-DRESLINCOURT un verger et des parterres composés de fruits rouges

La commune de Ribécourt-Dreslincourt a créé des parterres de plantes aromatiques et de fruits rouges dans divers lieux du centre-ville. En partenariat avec la CC2V, elle a également planté 30 arbres fruitiers avec des habitants volontaires afin de créer un verger ouvert à tous. Les habitants peuvent librement se servir et profiter ainsi de bons produits locaux.



EXEMPLE D'ACTION

A GUISCARD un Jardin partagé avec un potager pour les habitants

La commune de Guiscard a mis un terrain à la disposition de son centre social rural afin de créer un *Jardin des partages* pour offrir aux habitants un espace de rencontres, d'échanges et de découvertes animé grâce à des animations de sensibilisation et des ateliers jardinage, potager, cuisine,... proposés chaque semaine par l'association locale *Natur'anim*.

Les plantations sont cultivées dans le respect de l'équilibre biologique et dans des espaces adaptés aux enfants, aux seniors et aux PMR. On y trouve un potager, un verger, une ruche pédagogique, une mare pédagogique, une prairie fleurie, des nichoirs à oiseaux, un hôtel à insectes,... On y utilise des traitements et des répulsifs naturels.

Un chalet avec un préau et des toilettes sèches permettent d'accueillir des groupes (seniors de la maison de retraite, familles du centre social, scolaires, centres de loisirs, jeunes demandeurs d'emploi, structures sociales,...) pour faire des activités à l'abris.

Coût du projet :

- Dépenses d'aménagement et d'équipement du jardin : 28 000€
- Coûts d'animation/d'accompagnement via une association : 8 000 à 10 000€ par an avec une intervention chaque semaine (souhaitable pour assurer la réussite du projet et la mobilisation des habitants.



EXEMPLE D'ACTION

MACHEMONT met à disposition d'un producteur un terrain communal pour entretenir et exploiter son verger et développer le maraîchage sur la commune

Le Pays de Sources et Vallées a mis en relation la commune de Machemont (qui voulait créer un verger mais ne se voyait pas en assurer l'entretien) avec un candidat à l'installation en maraîchage : la commune lui a mis à disposition une parcelle de 1,3 ha via un bail rural environnemental de 18 ans pour planter des arbres fruitiers et des fruits rouges.

La mairie a bénéficié d'une subvention de la Région dans le cadre du dispositif « 1 million d'arbres » pour l'achat des arbres fruitiers (essences locales) et de l'équipement (clôtures, tuteurs,...) subventionnés à hauteur de 90% et dont elle reste propriétaire.

Les fruits et légumes sont commercialisés localement via le point de vente à la ferme créé par le maraîcher dans le village (qui n'a pas de commerces), les marchés, les restaurateurs locaux... Le producteur accueille régulièrement les élèves de l'école de la commune pour les sensibiliser à une alimentation saine et locale et à la biodiversité, et une partie des fruits produits sera également proposés aux enfants pour le goûter du périscolaire et des centres de loisirs.

M. Pastot, Maire de Machemont, la commune propriétaire de la parcelle (1,3 ha)

M Kucharek, maraîcher en permaculture installé sur la parcelle

Accompagnement du projet par l'animatrice Eau&Agriculture du PSV

Accompagnement financier de la Région pour l'achat des arbres fruitiers

Tous mobilisés pour planter 1 million d'arbres en Hauts-de-France

La Région soutient la filière horticulture

Hauts-de-France

5. Aménager les espaces naturels pour diminuer l'exposition de la commune aux risques des aléas climatiques

Pour diminuer l'exposition de la commune aux risques des aléas climatiques (sécheresse, ruissellement, coulées de boue, inondations...), il faut s'inspirer des solutions basées sur la nature, préserver et réaménager si besoin les espaces pour optimiser leurs fonctions.

5.1 Préserver les zones humides

Les mares, étangs, et zones humides en général nous rendent de multiples services : en jouant un rôle d'éponge, elles **freinent le ruissellement, atténuent les crues** (et donc les inondations) et elles **filtrent l'eau** dont elles améliorent la qualité. De plus, elles constituent de formidables **réservoirs de biodiversité** et de précieuses **réserves d'eau** en période de sécheresse. Il faut donc les préserver, voire les développer.

Le Pays de Sources et Vallées a inventorié et cartographié l'ensemble des zones humides du territoire : ces données sont à la disposition des communes pour identifier, préserver et gérer ces zones.



EXEMPLE D'ACTION

MONCHY-HUMIÈRES fait de sa zone humide un circuit de ballade agréable et instructif

La commune de Monchy-Humières a préservé sa zone humide en créant un marais communal de 9 ha dont la **gestion est confiée au Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France** via une convention pluriannuelle d'entretien et de restauration. Constitué de mares, caricaies, roselières, mégaphorbiaies, tourbières... ce marais tourbeux présente un grand intérêt écologique dans un secteur majoritairement occupé par les grandes cultures.

La commune a valorisé ce marais à travers la **création d'un sentier pédagogique** de 1,5 km avec des pupitres d'information sur la faune, la flore, la tourbière, la rivière Aronde, l'éco-pâturage... réalisés avec les scolaires qui permettent au public de découvrir la grande biodiversité de ce site. Les habitants de la commune disposent d'un lieu de promenade exceptionnel où l'on peut faire des rencontres étonnantes, par exemple avec les buffles d'eau (ci-contre) qui assurent l'entretien du marais et sont

devenues de vraies mascottes dans le village. Le **Conservatoire des Espaces Naturels** confie les buffles à la commune pour assurer l'éco-pâturage de la zone.



La dynamique naturelle des zones humides

Les zones humides sont des milieux en constante évolution dont la dynamique naturelle les fait évoluer vers un état d'équilibre progressif. Sans intervention humaine, les mares et grânes humides évoluent progressivement vers un boisement humide.

Afin de conserver une multitude de milieux et d'offrir des capacités d'accueil optimales, un aménagement du site est primordial. Cet entretien vise, par le biais de fauches, du pâturage, de coupes, d'élagage de charage... à limiter le développement des végétaux afin de maintenir les milieux à leur stade initial.

Travaux réalisés

Afin de restaurer et préserver le marais de Monchy-Humières, la commune de Monchy-Humières, le Conservatoire d'espaces naturels et la Communauté de Communes du Pays de Sources se sont associés en 2013 en signant une convention de gestion. Depuis 2014 des travaux de coupe d'arbres et de fauche ont été réalisés par le conservatoire afin de ouvrir le site et de restaurer une mégaphorbiaie formation végétale naturelle constituée de grandes herbes se développant sur des sols riches en humus. Parallèlement des suivis scientifiques sont réalisés afin de servir de repères et d'habitats pour les oiseaux du site et suivre l'évolution écologique du site.

La gestion écologique, le pâturage

Afin d'assurer un entretien écologique du marais et de limiter l'expansion d'une espèce envahissante (Aster lanceolé), il a été décidé, en partenariat avec le SMOA, d'associer des animaux domestiques adaptés pour assurer le pâturage d'une superficie de 2 ha du marais.

Intérêt du pâturage : Les herbivores broutent et paissent, par ces deux actions, ils maintiennent l'ouverture du milieu. On constate une augmentation de la richesse floristique et faunistique et la création d'une mosaïque d'habitats contribuant à la biodiversité.

du Parc naturel régional de la SMOA
projeté en 2019

Commune de Monchy-Humières
Estate de Monchy-Humières
SMOA
CSC
CSC

Plus d'information : <https://mairiemonchy.wixsite.com/monchyhumieres>

5.2 Mettre en place des solutions d'hydraulique douce

L'hydraulique douce est une technique visant à gérer les eaux pluviales le plus en amont possible, pour favoriser leur infiltration lente et réduire les ruissellements et l'érosion. Cette technique s'appuie sur la mise en place de petits aménagements tels que :



- **les haies et les fascines** pour freiner les phénomènes de ruissellement, coulées de boue et d'érosion des sols,
- **les mares tampons** pour stocker l'eau,
- ou encore **les talus et les fossés** pour dévier l'eau.

Simple à mettre en place, ces petits aménagements peuvent jouer un rôle majeur dans la gestion de l'eau s'ils sont placés stratégiquement et démultipliés sur le territoire.

Ces solutions basées sur le génie végétal permettent de freiner les écoulements d'eau, de favoriser l'infiltration et d'augmenter la sédimentation, dès l'amont du coteau.

EXEMPLE D'ACTION

VIGNEMONT déploie un arsenal de solutions d'hydraulique douce pour se protéger face aux problèmes de ruissellement et de coulées de boue

Régulièrement exposée au risque de ruissellement et coulées de boue lors des orages, la commune de Vignemont a mis en place divers aménagements d'hydraulique douce avec le *Syndicat Mixte Oise Aronde* :

- des **fascines vivantes** sur 250 m réalisées à partir de branchage de saules en partie enterrés en amont des habitations vulnérables (photo ci-contre) qui deviendront une véritable haie qui va freiner les ruissellements sans créer de zone inondable et piègera les sables et limons transportés par l'eau.
- des **merlons enherbés** sur 50 m (création d'un petit bourrelet de terre d'une hauteur de 30 à 50 cm).
- création de 10 **saignées**, 10 **empochements**, et 5 **passages à gué**.

La commune a également réhabilité 40 m de **fossés** pour capter les eaux qui ruissellent depuis le massif forestier.

Elle a organisé des réunions de chantier ouvertes au public et aux élus du territoire afin de les sensibiliser sur ces solutions d'hydraulique douce.

Coût du projet : 26 625€ HT subventionnés à 77% par l'Agence de l'eau et le Département.

Sur une parcelle exposée au problème d'écoulements, la commune a également créé avec les scolaires et une entreprise de la commune **un verger conservatoire** composé de 22 arbres fruitiers issus de variétés anciennes (cerisiers *Coeur de Noyon*, pommiers *Colapuis*, poiriers *Madame Grégoire*, *Reine Claude de Bavay*, pêcher de *Moncheaux*) et une haie de petits fruits rouges qui contribuent à limiter l'érosion du sol et offrent aux habitants des fruits savoureux et non traités.

Coût du projet : 4 703€ subventionnés à 38% par la Région des Hauts-de-France.

Enfin, sur la place du village, la commune a planté 200 charmilles pour **créer une haie** qui apporte de la fraîcheur, améliore la sécurité des enfants qui jouent au ballon et la qualité de l'air qu'ils respirent.

Plus d'information : www.vignemont.fr



6. Accompagnement technique et financier de vos projets

Les structures d'accompagnement pour vos projets

	<p>Pour tout projet : Contactez le Service Environnement de votre Communauté de communes</p>
	<p>Pour la mise à disposition du foncier pour la production alimentaire : Pays de Sources & Vallées Campus Inovia (bâtiment 10) - 1435 bd de Cambronne - 60 400 Noyon Tél : 03 44 43 19 80 / 06 13 39 83 19 ; E-mail : courrier@sourcesetvallees.fr www.sourcesetvallees.fr</p>
	<p>Pour les inventaires, les formations et les animations : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays de l'Oise 6/8 Rue des Jardiniers – 60 300 Senlis Tél. : 03 44 31 32 64 ; E-mail : contact@cpie-hautsdefrance.fr www.cpie60.fr</p>
	<p>Pour les données sur la biodiversité, les inventaires, les formations et les animations : Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France 1, Place Ginkgo - Village Oasis – 80 480 DURY Tél. : 03 22 89 63 96 ; E-mail : contact@cen-hautsdefrance.org www.cen-hautsdefrance.org</p>

FINANCER vos projets de préservation d'ESPACES NATURELS

 PRÉFÈTE DE L'OISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<p>DETR Aménagements paysagers, actions en faveur des espaces naturels (4.5) Projets éligibles : Aménagements paysagers, actions en faveur des espaces naturels Financement : 25% à 45% d'aide dans la limite de 600 000€ de dépenses globales HT Plus d'infos</p>
 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<p>Fonds national d'aménagement et de développement du territoire FNADT Projets éligibles : préservation des milieux naturels/ressources, mise en valeur du patrimoine naturel, actions innovantes/expérimentales en matière d'aménagement et de développement durable. Financement : 20% à 80% Plus d'info</p>
	<p>DÉPARTEMENT DE L'OISE : Acquisition, Aménagement et gestion d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) Projets éligibles : - Acquisition d'espaces naturels sensibles - Etudes écologiques et la mise en place de plan de gestion, études et suivis scientifiques - Travaux d'aménagement, de restauration écologique, et d'entretien conformes au plan de gestion, travaux d'accueil du public, acquisition de matériels d'entretien</p>

- Valorisation (communication et animation)

Financement :

- pour l'acquisition: 40% (+10% de bonification) à 60% (+20% de bonification) si ENS d'intérêt départemental
- pour l'entretien et la gestion : 40% à 60% (si intérêt départemental)

[Plus d'infos](#) pour les projets d'acquisition d'ESN

[Plus d'infos](#) pour les projets d'aménagement et de gestion d'ESN



DEPARTEMENT DE L'OISE : Aménagement et cadre de vie

Projets éligibles : Études de faisabilité préalables aux travaux, travaux de mise en valeur des sites, plantations, éclairage, aménagement de parcelles de terre en jardins familiaux avec abris

Financement : taux communal (bonifié)

[Plus d'infos](#)



DEPARTEMENT DE L'OISE : Protection contre les risques naturels

Projets éligibles : Études hydrauliques permettant d'établir un programme d'intervention globale, études de faisabilité et travaux liés aux ruissellements en amont des zones urbanisées et à la lutte contre l'érosion des sols (ouvrages d'écroulements des crues, fossés...), travaux de remise en état faisant suite aux catastrophes naturelles.

Financement : taux communal (bonifié)

[Plus d'infos](#)



REGION : ACTes (Aides aux Communes et aux Territoires) communes < 2 000 hab.

Projets éligibles : projets de préservation et de renforcement de la biodiversité

Financement : 25% des dépenses éligibles dans la limite de 10 000€ ; 30% dans la limite de 10 000€ pour les communes au potentiel financier < à la moyenne régionale

[Plus d'info](#)



REGION : Nature En Chemins (NACH) et valorisation des délaissés

Projets éligibles : plantation de haies, d'arbres (fruitiers), de mares, création de nichoirs,...

Financement : 50% à 70% d'aide (pour le bornage)

[Plus d'infos](#)



REGION : Plan arbres (ARBR)

Projets éligibles : Plantation d'arbres sur des propriétés publiques

Financement : 90% d'aide maximum dans la limite de 10€ maximum par plant

[Plus d'infos](#)



REGION pour les associations : rdv avec l'environnement en Hauts-de-France

Projets éligibles : projets et animations en lien avec l'environnement

Financement : 50% d'aide maximum

[Plus d'infos](#)



Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) : programme Eau & Climat

→ Protéger/restaurer les milieux aquatiques ou humides (E.1)

Projets éligibles : études, acquisition foncière permanente/temporaire, travaux de rétablissement de continuité écologique, de restauration ou de renaturation des écosystèmes aquatiques ou humides, lutte



contre les foyers émergents d'espèces exotiques envahissantes, hydraulique douce, travaux d'urgence faisant suite à des inondations.

Financement : jusqu'à 80%

[Plus d'infos](#)



Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) : programme Eau & Climat

→ **Maîtrise du ruissellement – Diminuer les pollutions diffuses (E.2)**

Projets éligibles : études et diagnostics hydrauliques à l'échelle du bassin versant, aménagements d'hydraulique douce (ripisylves, haies, bandes boisées, bosquets sur pente, fossés et talus enherbés, bandes enherbées hors PAC, ouvrages végétalisés, mares, fascines, zones de bêtouilles enherbées et les modifications d'entrée de champs) et d'hydraulique structurante (bassins de retenue ou d'infiltration, zones tampons artificielles, ouvrages régulateurs ou de dépollution), acquisitions foncières,...

Financement : jusqu'à 80% pour les acquisitions/aménagements d'hydraulique douce et 40% pour les acquisitions/aménagements d'hydraulique structurante

[Plus d'infos](#)



Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) : programme Eau & Climat

→ **Acquisition et maîtrise foncière (F)**

Projets éligibles : opérations permanentes/temporaires d'élaboration de stratégie foncière, d'achat et de portage foncier sur les zones à enjeu prioritaire (eau potable, zone humide, biodiversité) conditionnées par :

- la mise en place une gestion conservatrice des milieux pendant 20 ans (via un bail environnemental notamment);
- la pratique d'une agriculture à très bas niveau d'impact sur l'eau (bois, prairie naturelle permanente, agriculture biologique,...)
- la protection réglementaire des zones humides acquises.

Financement : 80% à 100% (subvention et/ou avance)

[Plus d'infos](#)



LE FONDS VERT : Fonds de renaturation des villes/villages (axe 2)

Projets éligibles :

- **renaturation des sols et espaces urbains** : création, restauration, gestion écologique de parcs et jardins, végétalisation des espaces publics (alignement et végétalisation des pieds d'arbres), projets d'agriculture urbaine favorables à la biodiversité, restauration écologique
- **présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville** : restauration du réseau hydrographique (réouverture ou renaturation de cours d'eau, reméandrage, stabilisation et reprofilage de berges), des zones humides, des zones d'expansion des crues, création de noues et de zones d'infiltration des eaux pluviales et de désimperméabilisation des sols
- **végétalisation des bâtiments et équipements publics** (toitures et façades végétalisées).

Financement : 20% à 80%

[Plus d'infos](#)



FONDS VERT : Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 (Axe 3)

Projets éligibles :

- **Pour les aires protégées :**
 - Etudes et concertation préalables à la création/l'extension d'aires protégées/zones de protection forte
 - Acquisitions foncières visant un objectif pérenne de protection de la biodiversité

- Investissement, fonctionnement (hors personnel) et d'intervention pour une bonne mise en œuvre des documents de gestion des aires protégées (plans de gestion, chartes, etc.) : études (exemple : plans de paysages associés à un écosystème), actions directes de protection, de surveillance et de contrôle, signalétique, opérations de restauration, valorisation et requalification du patrimoine naturel et paysager, opérations sur patrimoine bâti et/ou naturel, sensibilisation et éducation à l'environnement.
- **Protection des espèces** : implantation de couverts herbacés et de linéaires végétaux favorables aux insectes pollinisateurs dans les espaces non agricoles du territoire, notamment les voies navigables, véloroutes, lieux de passages, entrées de ville, zones d'activités,...
- **Lutte contre les espèces envahissantes** : fauchage arrachage, faucardage, hersage, implantations d'espèces locales concurrentes, lutte biologique, tir ou piégeage
- **Continuité écologique** : résorption des principaux obstacles identifiés comme prioritaires à l'échelle régionale (passage à faune sur les infrastructures linéaires de transport, restauration de milieu naturel en zone agricole ou forestière dégradée, réduction de la pollution lumineuse, etc.)

Financement : 20% à 80%

[Plus d'infos](#)



Fonds européens FEDER : Protéger et restaurer des espaces et populations d'espèces remarquables (OS 2.7)

Projets éligibles : études, MO, frais d'acquisition du foncier, travaux d'aménagements d'espaces naturels remarquables ouverts au public, de cheminements, réalisation de supports pédagogiques, équipements (clôtures, mobilier d'accueil,...)

Financement : environ 40% des dépenses éligibles

[Plus d'infos](#) : DOMO FEDER (page 135)



Fonds européens FEDER : Adaptation au changement climatique des territoires urbains et ruraux (OS 2.4)

Projets éligibles : études, MO, acquisitions et démarches foncières, travaux d'hydraulique douce visant à limiter le ruissellement et l'érosion des sols agricoles en milieu rural, travaux d'adaptation en milieu urbain pour augmenter les surfaces non imperméabilisées et végétales permettant l'infiltration des eaux pluviales et la régulation des températures urbaines (noues, mares, jardins de pluie, échelles de pluie, zones d'infiltration paysagères)

Financement : environ 40% des dépenses éligibles

[Plus d'infos](#) : DOMO FEDER (page 125)

Plan Climat : 25 idées d'actions pour ma commune



**METTRE EN PLACE UN BUDGET VERT
ET UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE**

Plan Climat : 25 idées d'actions pour ma commune

METTRE EN PLACE UN BUDGET VERT ET UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

I – Sensibiliser le Conseil municipal et les agents de la collectivité

L'adhésion des élus et agents de la collectivité est une condition de réussite pour votre démarche et les projets menés.

Pour les sensibiliser et les convaincre, n'hésitez pas à faire témoigner un élu d'une autre collectivité qui a mis en place une action similaire à celle que vous proposez et à organiser une visite dans cette collectivité.

Le Centre régional de Ressource du Développement Durable (CERDD) propose des « DDTours » sur la région des Hauts-de-France avec des visites thématiques de sites et de collectivités ayant mis en place des actions exemplaires et inspirantes.

Le CERDD a également créé un réseau régional de 110 ambassadeurs du développement durable qui peuvent intervenir (gratuitement) sur de nombreuses thématiques en lien avec le développement durable.

[Plus d'infos](#)

Vous pouvez aussi solliciter l'équipe du Pays de Sources et Vallées pour intervenir sur le Plan Climat, les enjeux et les retombées pour votre commune et/ou organiser une « Fresque du climat » pour sensibiliser vos élus et agents aux enjeux climatiques et aux actions pour freiner le réchauffement climatique.

Enfin le CPIE propose des animations, des débats, des ateliers avec des cas pratiques,... (prestation payante).

II – Mettre en place un « budget vert »

Pour que le développement durable soit abordé de manière systématique dans l'ensemble des politiques et actions menées par la commune, celle-ci peut mettre en place un « budget vert » avec tous les élus et agents de la collectivité, leur adhésion étant une condition *sine qua non* de réussite de la démarche.

Le principe du « budget vert » est de faire de l'impact environnemental un critère essentiel pour l'ensemble des décisions, l'élaboration et la sélection des actions, les arbitrages budgétaires,...

Pour chaque action menée, la commune doit systématiquement se poser la question suivante : « cette action a-t-elle un impact favorable pour l'environnement ? ».

Pour déterminer si c'est le cas, elle peut définir des critères à travers l'organisation d'ateliers participatifs avec les élus, les agents, et même les habitants (pour faciliter leur compréhension face aux futurs choix et arbitrages budgétaires qui seront faits par la commune) ou reprendre les critères suivants utilisés par d'autres collectivités :

- l'action contribue à réduire la consommation d'énergie/les émissions de gaz à effet de serre
- l'action contribue à développer les énergies renouvelables
- l'action contribue à préserver la biodiversité
- l'action contribue à réduire la consommation d'eau

- l'action contribue à préserver la qualité de l'air intérieur/extérieur
- l'action contribue à adapter la commune au changement climatique
- l'action contribue à développer l'économie circulaire/de proximité
- l'action contribue à limiter/réduire l'artificialisation des sols et à conserver le foncier pour les espaces naturels/l'agriculture.

Les actions peuvent être ainsi éventuellement être notées pour évaluer leur caractère prioritaire.

Au moment de l'élaboration du budget, l'ensemble des actions de la collectivité peuvent être classées par « type de crédit », par exemple :

- crédit réalisant la transition écologique
- crédit ayant un impact très favorable sur l'environnement
- crédit ayant un impact favorable sur l'environnement
- crédit sans impact sur l'environnement
- crédit dont l'impact sur l'environnement est à atténuer
- crédit dont l'impact sur l'environnement reste à définir

Une nomenclature listant les actions appartenant à chacune de ces catégories (par exemple « affranchissement » dans la catégorie : « crédit dont l'impact sur l'environnement est à atténuer ») peut être définie afin d'éviter d'avoir à débattre et refaire le travail de classification chaque année.

Ce classement peut faciliter les arbitrages budgétaires et surtout amener la réflexion et un regard critique mais constructif sur les échanges et les choix budgétaires de la commune.

La réflexion peut par exemple conduire la commune à opter pour un fournisseur d'électricité 100% renouvelable, une banque plus « éthique » qui investit dans la transition écologique/énergétique,...

Plus d'informations sur le « budget vert » : www.i4ce.org/budget-vert-climat/

Les communes qui ont mis en place un « budget vert »

Les communes sont de plus en plus nombreuses à mettre en place un « budget vert ». Parmi elles, il y a des grandes villes comme Strasbourg, Bourg-en-Bresse, Amiens,... mais aussi de plus petites communes telles que Montmorot (39), Rezé (44), ou encore Betton (35).

III – Mettre en place un budget participatif avec les habitants

En 2019, plus de 80 communes françaises avaient déjà mis en place un « **budget participatif** » permettant à leurs habitants de donner leur avis (sous forme de vote lors de réunion physique ou via une plateforme en ligne) sur une partie des dépenses d'investissement de la commune (1% à 5% des investissements). La commune s'engage ensuite à réaliser les projets lauréats.

A l'heure où nombre de citoyens se détournent des urnes et de la vie démocratique, cela peut être un bon moyen de les **remobiliser et de renforcer leur intérêt pour les actions de la commune**.

Cela peut même être un moyen de **les impliquer dans la mise en œuvre des projets de la commune** qui a souvent peu de moyens financiers et humains, à l'exemple du concept « 50-50 » mis en place par Loos-en-Gohelle (6 700 habitants) pour développer un partenariat « gagnant-gagnant » avec ses habitants. La commune apporte un soutien technique, humain, financier... pour concrétiser les initiatives des habitants (relevant de l'intérêt général) mais en demandant une contrepartie à ces habitants (mise à disposition de temps, de matériel, voire une participation financière) qui s'engagent via une convention avec la commune. Résultat, la commune soutient chaque année 5 à 6 projets « 50-50 », le nombre d'associations a doublé par rapport aux années 1990, et le fonds de participation des habitants a été multiplié par 10 et la commune réalise des économies substantielles sur certains projets.

Plus d'info : <https://loos-en-gohelle.fr/wp-content/uploads/2022/08/20210712-Livret-fifty-fifty-et-engagement-citoyen.pdf>

MARGNY-LES-COMPIEGNE a mis en place un « budget participatif » pour développer des actions en lien avec le développement durable

Depuis 3 ans, la mairie de Margny-les Compiègne met en place un « budget participatif » et sollicite ses habitants pour proposer des projets permettant d'améliorer la qualité de vie dans la commune.

La mairie étudie la faisabilité des projets proposés et procède à une 1^{ère} sélection selon les critères suivants :

- le projet relève des compétences communales
- il relève de l'intérêt général, il répond à des besoins collectifs et prioritaires (environnement)
- il est localisé dans le patrimoine municipal disponible.
- il ne s'agit pas d'un projet déjà à l'étude ou programmé ou en cours d'exécution
- il s'agit principalement d'une dépense d'investissement et non pas de fonctionnement courant
- le projet est techniquement et financièrement réalisable.

Puis elle invite ses habitants à voter les projets sur la plateforme www.jeparticipe.margnylescompiegne.fr

Elle met en œuvre les projets lauréats en impliquant le plus possible les structures et habitants concernés.

Elle dédie un budget annuel total de 150 000€ limité à 50 000€ par projet. 18 projets ont ainsi pu être initiés depuis 2021, parmi lesquels : la création d'un sentier nature, une mini-forêt *Miyawaki* au cimetière, la végétalisation de places de stationnement, de rues et de cour d'école, la mise en place d'un chalet pour la vente de produits locaux, un verger participatif, une ludothèque,...

Plus d'infos : www.jeparticipe.margnylescompiegne.fr



Les structures d'accompagnement pour mobiliser vos élus et vos habitants

	<p>Présenter le Plan climat, les enjeux et les retombées pour la commune : Pays de Sources & Vallées Campus Inovia (bât.10) - 1435 bd de Cambronne - 60 400 Noyon Tél : 03 44 43 19 80 / 06 13 39 83 19 ; E-mail : courrier@sourcesetvallees.fr www.sourcesetvallees.fr</p>
	<p>Organiser une visite DDTour, solliciter un Ambassadeur du Développement durable, ou participer à une formation/visite sur la participation citoyenne : Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) Site du 11/19, rue de Bourgogne - 62 750 Loos-en-Gohelle Tél : 03 21 08 52 40 ; contact@cerdd.org www.cerdd.org</p>
	<p>Organiser une formation, une animation, un atelier : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays de l'Oise 6/8 Rue des Jardiniers – 60 300 Senlis Tél. : 03 44 31 32 64 ; E-mail : contact@cpie-hautsdefrance.fr www.cpie60.fr</p>
	<p>Impulser une démarche de participation et des initiatives citoyennes : Réseau Transition Hauts-de-France Elsa Carton : 07 82 45 37 02 ; E-mail : contact@transitionhdf.fr www.transitionhdf.fr</p>

VOS INTERLOCUTEURS SUR LE TERRITOIRE



Communauté de communes des Deux Vallées

Service Environnement

9, rue du Maréchal Juin

60 150 Thourotte

tél. : 03 44 96 31 00

E-mail : environnement@cc2v.fr

www.deuxvallees.fr



Communauté de communes du Pays des Sources

Direction générale / Service Environnement

408 Rue Georges Latapie

60 490 Ressons-sur-Matz

Tél. 03 44 43 09 57

E-mail : contact@cc-pays-sources.org

www.cc-pays-sources.fr



Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Service Environnement

Campus Economique Inovia (Bâtiment 9)

1435 boulevard Cambronne

60 400 NOYON

Tél : 03 44 09 60 40

E-mail : courrier@paysnoyonnais.fr

www.paysnoyonnais.fr



Pays de Sources & Vallées

Campus Inovia (bâtiment 10)

1435, bd de Cambronne

60 400 Noyon

Tél : 03 44 43 19 80

courrier@sourcesetvallees.fr

www.sourcesetvallees.fr

Référente Plan Climat :



Pour les projets en lien avec l'Eau/Agriculture :



Pour la recherche de financements pour vos projets :



PLAN CLIMAT

du Pays de Sources & Vallées

TOUS
concernés !



Ce guide a été créé à l'initiative du **Club Climat** du Pays de Sources & Vallées



www.sourcesetvallees.fr

